

PER
R-382
EX. 2

Revue
Dominicaine

Septembre 1935

Revue Dominicaine

Paraît chaque mois à 80 pages

Directeur

R. P. M.-A. LAMARCHE

Conseil de Rédaction

RR. PP. Ceslas FOREST
Benoit MAILLOUX
Raymond VOYER
Th.-M. LAMARCHE
Albert SAINT-PIERRE

Abonnements

Canada: \$2.00
Etranger: \$2.25
Avec le « Rosaire »:
25 sous en plus par an
Le numéro: 25 sous

La Revue ne sera pas responsable des écrits de collaborateurs étrangers à l'Ordre de S. Dominique.

EN OCTOBRE

CHRONIQUE DE LITTERATURE SPIRITUELLE

par dom Jean BOUTRY, O. S. B.
De l'abbaye St-Paul de Wisques

LES CORDONS DE LA BOURSE

par M. Victor DORÉ
Président de la Commission des Ecoles catholiques
de Montréal

5375, Av. N.-D. de Grâce, Montréal (Canada)

PER
R-382
242

UNE VIE NOUVELLE

Une vie de sécurité et de progrès est assurée
aux Canadiens-Français
Qui renouvellent le monde de l'épargne
Qui donnent leur épargne à LEURS institutions
dignes de leur confiance
Qui épargnent CHEZ EUX et au profit de LEURS
propres causes LEURS capitaux
Le moyen simple facile de profiter économiquement
des bénéfices et de se libérer de tous soucis
est une épargne faite chez nous dans
une institution de confiance.

La Société des Artisans Canadiens-Français

Société nationale d'épargne aux services volontaires légitimes de
la vieillesse et de la jeunesse canadienne-française
Tous les Canadiens-Français ont le droit de participer à
ce mouvement d'épargne et de profiter de ses avantages
La vieillesse est assurée par une épargne faite chez nous
et au profit de LEURS institutions digne de leur confiance
et au profit de LEURS propres causes LEURS capitaux

Tous les Canadiens-Français ont le droit de participer à
ce mouvement d'épargne et de profiter de ses avantages
La vieillesse est assurée par une épargne faite chez nous
et au profit de LEURS institutions digne de leur confiance
et au profit de LEURS propres causes LEURS capitaux

125, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec
Téléphone 321-1111
125, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec
Téléphone 321-1111

UNE VIE NOUVELLE :

Une vie de sécurité et de progrès est assurée
aux Canadiens-français

Qui reconnaissent la nécessité de l'épargne ;

Qui donnent leur coopération à LEURS institutions,
dignes de leur confiance ;

Qui retiennent CHEZ EUX et au bénéfice de LEURS
propres œuvres LEURS capitaux.

Un moyen simple, facile, de pratiquer l'économie profitable
et nationale, et de se libérer de tous soucis, sans
charge excessive, c'est une police dans

La Société des Artisans Canadiens-Français

— FONDÉE EN 1876 —

*Société mutuelle astreinte aux mêmes obligations légales de
sécurité que les Compagnies commerciales.*

VIE, ACCIDENT, MALADIE INVALIDITÉ, RENTES VIAGÈRES

La plus forte société française d'Amérique. Assure les hommes, les
femmes et les enfants, depuis \$100.00 jusqu'à \$10,000.00, d'après
les systèmes les plus modernes et les plus avantageux.

Tous les bénéfices réalisés, au lieu d'être distribués à
des actionnaires, vont directement aux assurés eux-mêmes.

Assurance en vigueur:	Bénéfices payés:	Fonds accumulés:
\$50,000,000.00	\$21,500,000.00	\$14,500,000.00

Dividendes payés aux sociétaires durant
l'année 1934 : \$89,476.70

850 succursales et bureaux de perception au Canada et aux Etats-Unis.

Accueil, Renseignements et Publicité: Sec. Adm. et Bureau médical:
924, rue Saint-Denis 930, rue Saint-Denis

Siège social: MONTRÉAL

Septembre 1935

SOMMAIRE

R. P. M.-A. LAMARCHE, O. P.
Le clergé et les marcheurs de la faim

Abbé R. LIMOGES,
**L'enseignement de la Théologie thomiste au
Canada — *La Morale***

Abbé Philippe PERRIER,
Spiritualité du clergé canadien

R. P. Benoît MAILLOUX, O. P.
Saint Thomas et les Juifs

LE SENS DES FAITS. — L'éducation religieuse, par le
R. P. MARTIAL BERGERON, O. P.

L'ESPRIT DES LIVRES.—De Lama : *S. Augustini doctrina
de gratia et prædestinatione* (P.-M. T.) Amiot : *Lumiè-
re et paix de l'Évangile* (A.-M. B.)

Faint header text at the top of the page.

ALBUQUERQUE

ALBUQUERQUE, N. M., 1900

Published by the
R. M. ALBUQUERQUE, O. P.

Printed and Published by
R. M. ALBUQUERQUE, O. P.

Copyright 1900 by
R. M. ALBUQUERQUE, O. P.

Printed and Published by
R. M. ALBUQUERQUE, O. P.

Copyright 1900 by
R. M. ALBUQUERQUE, O. P.

Printed and Published by
R. M. ALBUQUERQUE, O. P.

Copyright 1900 by
R. M. ALBUQUERQUE, O. P.

Printed and Published by
R. M. ALBUQUERQUE, O. P.

LE CLERGE ET LES MARCHEURS DE LA FAIM

On évoque sans cesse dans les écrits ou les discours le temps où le clergé, par ses leçons, ses exemples, par des interventions de toute sorte et avant tout par l'aumône, assumait une large part de la subsistance matérielle du peuple. Ce temps-là paraît renaître et la tradition se renouer. Parfois dans des circonstances un peu louches, ainsi que nous allons voir.

Depuis cinq années, environ, des « marcheurs de la faim » se dirigent, isolement, mais par file ininterrompue, vers les presbytères et autres maisons religieuses, fussent-ils situés dans les quartiers les plus excentriques. On y sollicite tantôt un repas, plus souvent un dollar, ou une souveraine entremise, — vous qui avez de si belles relations ! — pour un emploi quelconque. Viennent ainsi sonner tour à tour la pudeur et l'audace, la vérité et le mensonge, la détresse réelle et la misère feinte. A peine remonté à sa chambre, le curé, le vicaire ou l'économe redescend au bureau pour faire face à de nouvelles requêtes dont quelques-unes, dénuées de tout sens, ne s'expliquent que par l'ignorance ou l'affolement dû à la crise. Cela

crée au prêtre une situation intenable, quand à la longue son impuissance arrête son dévouement. Il voudrait pouvoir donner et non pas seulement se donner ; accueillir main ouverte tous ces marcheurs et ceux-là mêmes qui déjà l'ont fait marcher. Comment y parviendrait-il ?

On paraît oublier que le curé et sa fabrique, le supérieur et son conseil ont aussi à remplir des obligations de justice et de loyauté ; que leurs revenus extraordinaires : subventions amicales, dotations et aumônes, sont taris, tandis que les recettes ordinaires : dîme et casuel, fruits de quêtes et tarifs d'honoraires ont diminué d'une grosse moitié. L'influence morale du prêtre reste au service des quémandeurs, sans doute. Mais il a beau multiplier les démarches, visites, lettres, coups de téléphone, à lui comme aux autres, on répond que les places sont prises et que les aspirants sont légion. Tenons compte de ces durs obstacles avant de le taxer d'insouciance à l'égard de ses propres ouailles ou des sollicitateurs étrangers.

Un autre oubli, plus inquiétant, se manifeste dès qu'on passe au plan surnaturel, vrai terrain du sacerdoce. Vade, ostende te sacerdoti, va, montre-toi au prêtre, disait Notre-Seigneur à un lépreux. A part la plaie d'argent, n'y a-t-il pas d'autres plaies à guérir ? Si nous sommes gens à exploiter, qu'on nous exploite en premier lieu dans notre ministère, là où gît notre abondan-

ce et notre superflu. Alors nous pourrions redire au pauvre la parole de S. Pierre au boiteux qu'on avait installé près du Temple : « Je n'ai ni or ni argent. Ce que j'ai, je te le donne, quod habeo, hoc tibi ».

Or il se trouve que tant de misérables, fort empressés à dévoiler au prêtre leurs plaies économiques, n'ont nul souci d'étaler pour la faire guérir la lèpre du dedans. Ces marcheurs de la faim n'éprouvent ni faim ni soif de la justice au sens biblique du mot. Exclus ou dépossédés du royaume de la terre, ils se désintéressent profondément du « royaume des cieux ». A vrai dire, leur aveu ne serait indispensable qu'aux fins du sacrement, car leur âme blessée, gangrenée, perce à travers les haillons. Le prêtre n'est pas dupe. Il sait que chez la plupart d'entre eux, la luxure et l'ivrognerie ne chôment pas, et qu'en telle occurrence, l'aumône servirait tout d'abord à alimenter le vice. Risque-t-il une observation à ce sujet, la chicane s'allume et l'on se quitte sur des menaces et des gros mots.

Par bonheur il est une forme d'assistance physique où le prêtre d'aujourd'hui se trouve beaucoup plus riche et mieux outillé que son ancêtre. Ce service social, aux ramifications croissantes, où il s'engage à titre de président, de directeur, d'aumônier, serait-il moins efficace pour s'exercer sur des groupes au lieu de viser immé-

diatement l'individu ? Or dans la plupart des œuvres, y compris celles qui poursuivent un but éducationnel comme la J. O. C. et le scoutisme, l'action du prêtre a des répercussions d'ordre économique. Il suffira pour s'édifier à ce sujet, de lire le compte rendu de la Semaine sociale de Joliette et celui des Journées d'Etudes sociales de Saint-Sulpice. Quant aux syndicats ouvriers, on sait que leur objectif est une question de pain et de beurre. Et je ne parle pas des œuvres d'hospitalisation qui épargnent tant de frais à la Province (et partant aux contribuables) tout en bénéficiant de son aide. Prêtres, religieux et religieuses rendent ainsi sans arrêt, dans chaque pays, le nôtre en particulier, des services dûment estimables à prix d'argent bien que, en pratique, pareille estimation échappe à tout calcul.

Ce qu'on ignore un peu partout, ce qui reste omis dans les comptes rendus officiels, c'est la somme d'abnégation requise pour le bon fonctionnement des œuvres, de la part du prêtre ou religieux aumônier. Si la charité ne sombre pas dans notre monde paganisé, c'est moins aux actions d'éclat peut-être qu'elle le doit qu'aux milliers de dévouements obscurs ensevelis dans l'oubli. Si obscur parfois le dévouement du prêtre ou religieux versé dans les œuvres, qu'il étonnera saint Pierre en personne, si j'en crois Pierre l'Ermite, aujourd'hui Mgr Loutil, écrivain imparfait,

sans doute, mais possédant ce don de la vie, qui manque à tant de prosateurs installés dans la gloire et classés comme des monuments. Voici les paroles qu'il met dans la bouche du portier du paradis : « Ainsi donc, toi, tout jeune vicaire, en plus de ton ministère général, tu demandes à t'occuper des jeunes gens et des hommes ... Jamais tu n'as répondu la phrase administrative : Je ne suis pas de garde ... Tu t'es considéré comme étant toujours de garde, dès que le contact avec une âme était pris. Le soir, tu respires dans les salles bruyantes la poussière du patronage ... tu prépares des séances ... tu présides des cercles d'études. Tu t'inquiètes de ce qu'on dit dans les ateliers et les usines ... tu réponds dans des conférences auxquelles tu invites des prêtres amis qui te ressemblent ... Tu propages inlassablement le bon journal ... Voilà qui va faire plaisir à mon ancien confrère Paul ! ... Tu confesses les hommes d'abord, les hommes surtout ! ... Tu penses sans cesse à leur misère matérielle et morale ... Ils savent qu'ils peuvent compter sur toi ... que tu es leur chose, leur prêtre ... Mais alors, viens sur mon cœur ! Embrasse le portier du paradis ! » Puis, ouvrant la porte à deux battants, saint Pierre crie aux anges, d'une voix où vibrent tous ses souvenirs d'apostolat : « Septième ciel !! » (Les miettes, p. 111).

Je parlais au début de tradition renouée.

Fut-elle jamais interrompue, la tradition qui, depuis l'Eglise primitive, mêle intimement le prêtre aux souffrances des petites gens, quelle qu'en soit la nature. Non, elle change simplement, gardant le même esprit, d'orientation et de méthodes selon les vicissitudes des temps.

Les marcheurs de la faim, si par impossible ils cessaient leurs pérégrinations vers sa demeure, finiraient par rencontrer le prêtre ailleurs ou par bénéficier de son zèle sans s'en douter.

M.-A. LAMARCHE, O. P.

L'Enseignement de la Théologie au Canada

LA MORALE

(Rapport présenté aux Premières Journées Thomistes d'Ottawa).

Nous voulons être thomistes au Canada. Non seulement les programmes de nos maisons d'enseignement catholique en font preuve, mais la sollicitude de notre Académie Saint-Thomas et les efforts soutenus de nombreuses sociétés thomistes et philosophiques, sans oublier ces premières journées thomistes, heureuse initiative du Collège dominicain, contribuent largement à créer, même en dehors des murs de nos institutions une atmosphère intellectuelle favorable au développement de la pensée vivifiante de l'Ange de l'Ecole.

Chez nous le Thomisme a trouvé droit de cité sans avoir comme ailleurs à ménager les susceptibilités de vieux cartésiens et d'idéalistes sceptiques. A peu près partout, l'enseignement de la philosophie et de la théologie dogmatique est strictement thomiste. Peu de séminaires et de scholasticats se dispensent de mettre même la

Somme Théologique entre les mains des étudiants, pour leur permettre un contact plus intime avec l'âme du saint docteur.

Dans ces conditions-là il serait tout naturel, tout à fait logique de s'attendre à ce que la théologie morale soit aussi intégralement thomiste que les sciences auxquelles elle est subalternée et dont elle découle. Des statistiques ont été relevées sur l'enseignement de la théologie morale au Canada, particulièrement en ce qui regarde le choix des manuels en usage. Vingt-trois maisons sur vingt-cinq ont fourni les renseignements demandés. Sur ces vingt-trois séminaires ou scholasticats, il n'y en a que sept qui aient adopté officiellement un manuel franchement thomiste, celui du Père Prümmer, O. P. Dans ces maisons, on fait aussi usage du manuel du Père Merkelbach, O.P. et, il va sans dire, de la Somme de saint Thomas.

Depuis cinq ans les Pères Basiliens ont la Somme comme manuel pour une partie de leur cours, soit trois heures par semaine pendant quatre ans, et ils se félicitent de cette initiative.

Une forte proportion de maisons, neuf en tout, gardent encore des manuels qui étaient très en vogue il y a quelques années, ceux de Noldin, Ferreres, Génicot, de la Compagnie de Jésus. Plusieurs, il est vrai, font à ces manuels le reproche de traiter la morale à un point de vue plutôt négatif et de verser trop dans la casuistique ; et

dans trois de ces institutions les professeurs souhaiteraient un des nouveaux manuels thomistes.

Parmi les autres, il y a trois maisons où la morale de Tanquerey est en honneur et quatre qui se servent de manuels de l'école de saint Alphonse. Il est bon de noter que l'on devient de plus en plus attentif au mouvement thomiste en morale, puisque parmi les institutions qui n'ont pas encore adopté de manuel thomiste il y en a sept environ qui en font régulièrement usage dans leur enseignement.

Je n'ai pas à discuter ici les raisons que l'on peut avoir de choisir ou de conserver tel ou tel manuel de morale. Il est très facile d'en supposer d'excellentes. Toutefois il reste acquis que malgré la forte tendance thomiste du côté spéculatif, soit en philosophie soit en théologie dogmatique, du côté de la théologie morale, science de la vie pratique, on est très peu thomiste quand il s'agit de choisir pour les étudiants les instruments de travail qui, en somme, ont l'importance de créer pour leur part le climat intellectuel qui nécessairement contribue à façonner la mentalité du futur pasteur d'âmes.

Pourquoi cette anomalie, cette inconséquence ? On pourrait, à la vérité, s'en prendre à la pénurie de manuels convenables vraiment thomistes. Il n'en existait pas jusqu'à ces derniers temps ; mais il ne serait peut-être pas téméraire

d'affirmer que même si l'on en avait écrit d'excellents, on ne les aurait pas généralement adoptés. Ce qui est plus grave que cette lacune, c'est que malgré notre thomisme le plus avoué nous n'ayons pas songé à la combler ; non seulement nous subissions en théologie morale les manuels organisés à peu près uniquement en vue de la casuistique, mais nous les trouvions excellents, leur reconnaissant la prétention de couvrir tout le terrain utile de la morale.

Il serait intéressant de remonter ici les courants d'idées qui ont présidé depuis plus d'un siècle à la rédaction et au choix des manuels en théologie morale.

L'on sait d'abord que le XIV^e siècle vit naître un mouvement de réaction contre les abus du nominalisme. Les maîtres de la nouvelle école spirituelle de Windesheim abandonnaient à dessein toute organisation scientifique de la théologie et se contentaient d'agencer une série de méthodes ou de pratiques de dévotion que l'on reconnaît en histoire sous le nom de « devotio moderna ».

Malgré le renouveau chrétien provoqué par cette école nouvelle ; malgré les œuvres de haute valeur produites sous son influence, tels « L'Imitation de Jésus-Christ » et les « Exercices » de saint Ignace, il est incontestable que cette réaction a mis les théologiens en garde non seulement

contre les abus de la pseudo-scholastique, mais même contre les écrits des maîtres du XIII^e siècle, sans excepter saint Thomas ; et du coup, la théologie s'est vue privée de la charpente d'unité et de l'organisation scientifique qu'avait fini par lui donner le Docteur Angélique.

A partir de ce moment, nous assistons à un morcellement progressif de la théologie. La morale devient une science pratico-pratique à l'extrême, ne connaissant plus l'organisation selon le régime des vertus que lui avait fournie saint Thomas.

Mais si la réaction dont nous venons de parler a réussi à bannir de la théologie morale sa structure scientifique indispensable à son unité, la Renaissance païenne est allée beaucoup plus loin et en a chassé la vie.

Déjà, on le sait, les tentatives des juristes avaient porté atteinte à l'intégrité de la morale évangélique. Mais après la Réforme protestante, et sous le coup de nombreuses révolutions provoquées par des doctrines sociales païennes, la science des mœurs, même chez les théologiens, finit par être une déviation de la pensée chrétienne vers une conception juridique et institutionnelle de la vie morale de l'homme. On affirmait partout la primauté du droit jurisprudentiel sur le concept d'une morale vivante et surtout franchement surnaturelle, et c'est dans cette atmosphère-là —

qui pouvait s'en défendre ? — qu'ont été conçus et écrits nos manuels modernes de théologie morale. Pour paraître utiles ils devaient avant tout être un code de défenses et une gymnastique de jurisprudence.

Il n'est pas étonnant alors que la théologie morale, déjà dépouillée à son sommet de sa partie ascétique et mystique, se soit vue réduite à n'être plus que la science des péchés à éviter, des préceptes à ne pas transgresser. Elle comporte, certes, un catalogue raisonné des péchés en leur horrible variété, mais elle doit être surtout la science des vertus acquises et infuses à exercer. C'est cela qu'on a un peu perdu de vue dans le monde des moralistes qui non seulement ont pris l'habitude de diviser leurs traités selon les préceptes et les péchés qui en sont la violation, mais ont restreint outre mesure les considérations sur les vertus au point d'expédier en quelques pages l'étude des plus importantes.

Devant le renouveau chrétien qui se fait pressentir dans le monde d'aujourd'hui l'on n'offense plus personne en disant que l'enseignement de la théologie morale, dans un passé récent, n'a peut-être pas préparé les prêtres de façon assez directe, assez prochaine à prêcher avec tout le fruit voulu la morale au peuple fidèle.

Il faut bien l'avouer, une foule de causes contribuent à renforcer chez les prêtres occupés au

ministère direct des âmes la disposition acquise à insister sur le côté négatif et prohibitif de la prédication morale. Si c'est un danger de parler trop tôt de spiritualité assez élevée à des âmes croupissant encore dans les fautes grossières, c'en est un et plus dangereux, comme nous le constatons aujourd'hui, de donner l'impression que la religion est surtout un ensemble de règles austères qui brident les initiatives, gênent l'épanouissement de la vie. Or une prédication négative donne cette impression. Elle revêt facilement un caractère triste et chagrin qui est loin d'en favoriser l'efficacité ; les âmes n'y trouvent aucun élan. Nous n'obtiendrons rien ou du moins pas grand'chose, tant que nous n'aurons pas inculqué l'amour pour Dieu, Auteur de la morale, pour Jésus-Christ qui nous a révélé les commandements du Père.

La façon dont le clergé enseigne la morale aux fidèles dépend beaucoup de la manière dont il a lui-même étudié la science sacrée au séminaire ou au scholasticat. Toute amélioration dans la méthode d'enseignement de la théologie se traduit quelques années plus tard par un progrès dans la prédication. Les chaires d'églises font écho aux chaires d'écoles.

La morale casuistique est une morale froide et sans vie, elle n'oriente pas assez vers les enseignements de l'Évangile ; elle est trop loin d'é-

tre une sagesse. Il ne faudrait pas, semble-t-il, trop facilement s'en contenter dans un pays où l'on est si franchement thomiste.

Et si notre thomisme n'est pas assez vivant pour commander par la force des choses le choix de manuels mieux adaptés aux exigences de notre esprit et de notre temps, c'est aux professeurs de philosophie et de théologie dogmatique que revient la tâche de l'intensifier.

R. LIMOGES,

Professeur de Théologie Morale
et Directeur au Grand
Séminaire d'Ottawa.

N. B. — Une enquête a révélé que les manuels mis à la disposition des étudiants en Théologie Morale insistent beaucoup sur son caractère casuistique et légal, reléguant parfois au second plan son aspect théorique et l'assimilation vitale des vrais principes thomistes. D'où la question : l'enseignement de la Théologie Morale doit-il se *conformer* au manuel et mettre l'accent sur la casuistique, ou bien doit-il se *modeler* sur la marche suivie par S. Thomas dans sa Somme Théologique, et faire de l'approfondissement des principes spéculatifs le fond même de l'enseignement moral ? Tel fut le thème du débat.

Les solutions présentées furent diverses, selon que la Morale était considérée de façon pragmatique ou utilitariste comme une préparation

immédiate au confessionnal, comme un code de cas résolus servant de modèle aux solutions à venir, ou selon que la Morale apparaissait comme devant perfectionner d'abord la propre vie intérieure du prêtre, opérant ainsi une sorte de revitalisation intime des principes d'où découleraient la sagesse et la prudence sacerdotales.

Les promoteurs de la théorie utilitariste optent pour la prédominance de la casuistique et de la docilité aux manuels ; ceux qui prônent l'approfondissement des principes se décident ouvertement pour la Somme Théologique et la valeur souverainement éducative des notions premières de l'activité humaine et surnaturelle.

Afin de donner à la controverse une ampleur et une objectivité incontestable, on demande l'avis des hommes de loi présents, juges et avocats, qui, s'appuyant sur les expériences de leur profession, proclament la supériorité d'une formation à base de principes longuement médités sur toute formation jurisprudentielle ou casuistique.

A la suite de cet intéressant débat, il est donc proposé :

Que les professeurs veillent à convaincre leurs étudiants de la valeur profonde des principes moraux en se servant de la Somme même de S. Thomas ou du moins d'un manuel franchement thomiste.

Spiritualité du clergé canadien

(Rapport présenté aux Premières Journées thomistes d'Ottawa).

On prêche partout, chez nous comme ailleurs, la nécessité de restaurer l'ordre social catholique. Deux laïques de France y travaillent peut-être plus que les autres : Maritain et Gilson. La civilisation chrétienne rongée par une immoralité croissante se décompose de toutes parts. Les scandales y abondent. Quelques-uns éclatent pour nous signaler que le corps est bien malade. Il faut appliquer des remèdes énergiques. Quels sont-ils ? Des incroyants eux-mêmes vaincus par l'évidence réclament une intervention rapide des forces spirituelles, seules capables, avouent-ils, de nous préserver de la ruine en reconstituant les valeurs morales.

Or, ces forces spirituelles, elles existent en abondance dans le catholicisme dont il faut pétrir la masse humaine. Il faut les mettre en pleine valeur. Qui doit prendre l'initiative si ce n'est le clergé, sous la direction des évêques et pour obéir aux directives de Pie XI. Mais le prêtre, pour se mettre à l'œuvre avec une efficacité portée au

maximum, doit se renouveler dans sa vie surnaturelle. Pour être digne ministre de Celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie », il doit s'abreuver aux sources vives du savoir, de la vertu, de l'énergie divine qui applique aux âmes les fruits de la Rédemption. Il faut demander à la théologie de jouer son rôle dans le monde. Le Père Congar, O. P., a fait dans « Sept » du 18 janvier 1935 de précieuses constatations sur le déficit de la Théologie. « La théologie, dit-il, est devenue elle-même, comme une technique, une chose à part, une activité de corps ou de classe, un savoir corporatif, un domaine fermé et spécial qui intéresse quelques-uns. Tandis qu'elle est une sagesse et sur le plan du savoir, la Sagesse. Tandis qu'elle devrait être vitalement articulée avec le reste du savoir et de l'activité humaine, ce qui donnerait à tout le reste son orientation, sa mesure, son complément, sa fécondité la plus profonde. Tandis qu'ouverte à toute manifestation de connaissance ou de création, elle devrait les accueillir, les assumer toutes, donnant à tant de poussées qui seules, sont vouées à ne rester que des « tendances », leur « objet », leur direction et la révélation de leur véritable nature. Tandis qu'elle devrait être le « sel de la terre ».

Or, il faut le reconnaître, les théologiens, dans notre monde, ne sont guère entendus.

Et pourtant Gilson le notait : « Nous vivons en

un temps où la théologie ne peut plus être le privilège de quelques spécialistes. Il faut revenir à la vérité et affirmer que nous aimons l'intelligence, que nous cultivons les sciences avec amour, mais que nous savons que l'intelligence humaine a besoin d'être guidée et qu'elle ne peut l'être que par la révélation divine que nous accueillons dans la foi ».

« Il faut donc mettre la théologie à sa place, la première, et faire descendre les valeurs théologiques dans la pensée de ceux qui veulent mettre l'intelligence au service du Christ-Roi.

« Jésus nous demande de sauver le monde, mais c'est sa parole seule qui peut le sauver. Qu'avons-nous à craindre, au demeurant, si nous pensons que la vérité est l'objet propre de l'intelligence, et si nous croyons fermement que le Christ est la vérité ? »

Mais si la théologie est nécessaire au monde et si son déficit est manifeste, nous devons rechercher les causes de cette faillite. Elles peuvent être nombreuses. Mais le clergé en général peut-il plaider non coupable ?

Dans une conférence remarquable à la Première Session de l'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin, Son Eminence le cardinal-archevêque de Québec, alors évêque de Gravelbourg, parlant du rôle de la philosophie dans l'œuvre des universités catholiques, faisait la constata-

tion suivante: « Nous avons reçu et transmis, je le veux bien, la bonne doctrine. Cela est quelque chose, beaucoup même, et qui nous a gardé du matérialisme sot et du conceptualisme illusoire de Kant, au siècle dernier. Mais nous n'avons pas assez retrempé notre avoir doctrinal aux sources de la réflexion personnelle ; nous ne l'avons pas éprouvé suffisamment au contact de la réalité. Nous ne l'avons pas imposé aux esprits qui nous entourent. Nous avons le soleil à nous, nous l'avons regardé sans en être assez séduit ni réchauffé, sans crier assez haut à tous nos concitoyens et à nos voisins nord-américains d'accourir se placer sous ses rayons salubres et vivificateurs ». Proportion gardée, ne pouvons-nous pas dire la même chose de notre théologie ? Nous n'avons pas su faire valoir les forces merveilleuses qu'elle contient. Et sommes-nous allés de toute notre âme au thomisme tel que l'Eglise nous le commande ? Voilà bientôt cinquante ans que les Papes adjurent les catholiques d'aller tous à saint Thomas d'Aquin. A de si fortes instances a-t-on répondu avec un amour assez généreux de la vérité ? Si depuis ce temps un effort unanime avait été fait pour redresser l'intelligence sous l'inspiration du Docteur commun, les catholiques tiendraient toutes les avenues du monde. Nous voulons unir les nôtres dans l'action. Il nous faut des buts prochains suffisamment uni-

versels. Comme le note Maritain : « Un ordre politique chrétien du monde ne se construit pas artificiellement par des moyens diplomatiques, c'est un fruit de l'esprit de foi. Il présuppose une foi vivante et pratique chez le plus grand nombre, une civilisation à empreinte théologique et la reconnaissance de tous les droits de Dieu, dans la vie de la cité. Nous sommes loin de cet idéal ». (Primauté du spirituel, p. 39).

Et pourtant il faut y tendre. Quels sont les obstacles qui se sont dressés sur notre route ? Et d'abord le clergé canadien a-t-il vraiment vécu de la doctrine de saint Thomas ? Sa spiritualité en est-elle imprégnée ?

I. ENQUÊTE

Une enquête faite auprès des directeurs de formation sacerdotale nous fournit des détails intéressants. Je m'en voudrais de ne pas citer quelques réponses plus caractéristiques sur les louables efforts que l'on a faits pour mettre S. Thomas à l'honneur dans la vie spirituelle. Écoutons ce que dit le directeur d'un séminaire :

« Tout d'abord nos séminaristes ont leurs préférences pour l'évangile. J'en sais plusieurs, et c'est la grosse majorité, qui méditent dans le texte lui-même. Résultat consolant d'une orientation qu'ils reçoivent depuis toujours dans notre maison.

« Et puis viennent après les Pères de l'Eglise, et plus spécialement, saint Augustin et saint Jean Chrysostome.

« Quelques uns se servent de la somme de saint Thomas comme volume de méditation. Ils suivent le conseil que feu le cardinal Rouleau leur donnait souvent.

« Viennent ensuite saint Bernard, Bossuet, Dom Guéranger, Chaignon, le Père Marmion, (très en vogue) Garrigou-Lagrange, Joret, Petitot, Rouzic, le Père Lallemand, Monsabré, Plus, Lacordaire, de Grandmaison, Bernadot, Schwalm, (Le Christ d'après saint Thomas d'Aquin) sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus ; tous les ouvrages de la grande sainte Thérèse circulent tant et plus, ainsi que ceux de saint Jean de la Croix, etc.

« Et comme moyens d'entretenir et de fortifier leur piété, ils ont leurs cours de théologie ; ce sur quoi j'insiste beaucoup, leur rappelant souvent qu'une science qui ne porte pas à aimer, est une science vaine et dangereuse souvent.

« J'ajouterai que le zèle qu'ils déploient pour les missions et plus spécialement, leurs correspondances avec des missionnaires, — chaque séminariste, presque, a le sien, — contribuent énormément à favoriser leur vie spirituelle.

« Sans être des mystiques consommés, plusieurs ont du goût pour la contemplation. Sans quitter toutefois les sentiers d'une ascèse bien

comprise, partant, toujours nécessaire.

« Leur dévotion envers la sainte Eucharistie et envers la sainte Vierge est vraiment remarquable. Et j'oubliais de vous dire qu'ils ont un culte pour saint François de Sales, le deuxième patron de la maison ».

Voici quelques renseignements concernant la spiritualité enseignée dans un autre séminaire :

« Pour le cours proprement dit de spiritualité, nous avons un manuel : Le Précis de théologie ascétique et mystique, de Tanqueray, qui est commenté et expliqué par le professeur.

« La doctrine qui sert de base à cet enseignement, c'est celle de l'Ecole française du XVIIème siècle, c'est-à-dire la doctrine du Corps mystique de Jésus appliquée directement aux aspirants au sacerdoce ; non seulement ils sont membres du Corps mystique, mais encore ils sont instruments privilégiés du divin Prêtre dans le développement moral de la vie du Corps mystique.

« Outre les ouvrages de M. Olier, qui traitent de cette incorporation au Christ et de la purification préalable (surtout Catéchisme chrétien pour la vie intérieure et Journée Chrétienne, avec le Traité des ordres) les séminaristes connaissent et apprécient les ouvrages plus récents qui exposent la même doctrine : *Marmion* (Christ, vie de l'âme, Christ, dans ses mystères,

Christ, idéal du moine), *Plus* (Dieu en nous, Dans le Christ Jésus, Le Christ dans nos frères), *Mercier* (La vie intérieure, A mes séminaristes), *Chautard* (L'âme de tout apostolat).

« Outre ces ouvrages et un bon nombre d'autres, on recommande ceux qui tendent à développer l'esprit liturgique chez les futurs prêtres : ouvrages de Dom Vandeur, de Dom Lefebvre, Dom Guéranger, Dom Schuster, etc. L'aspect liturgique de la piété de nos séminaristes prend de plus en plus d'importance ; ce qui n'est que logique puisqu'ils auront à enseigner aux fidèles comment la vie chrétienne s'exprime dans le culte officiel de l'Eglise.

« Les auteurs de Méditations les plus connus sont : Branchereau, Hamon, Guilbert, Chaignon, Grimal ».

Un séminaire s'abreuve à la source thomiste en se servant de la théologie ascétique du P. Maynard, O. P.

Les séminaristes ont ce manuel qui leur est expliqué une heure par semaine. C'est assurément un manuel idéal qui nous ramène à la Somme théologique. La Somme, en effet, est trop connue et trop peu utilisée sous ce jour, même par ceux qui devraient en faire l'aliment de leurs âmes. En deça de l'Écriture Sainte, dont elle n'est d'ailleurs que la mise en formule de contemplation la plus haute et la plus parfaite, aucun li-

vre ne donne un exposé aussi complet, aussi savoureux, aussi simple et aussi profond de tout l'ensemble de la vérité divine. La Somme est le centre de la vie spirituelle. Formulons tout de suite un vœu : puissent les âmes sacerdotales toujours assoiffées de plus en plus de vérité et de vie divine, aller chaque jour plus nombreuses s'abreuver à cette source si pure et si réconfortante !

Les diverses familles religieuses ont chacune leur méthode propre d'union à Dieu. Chacune a son patrimoine légué par son Fondateur ; et l'on comprend que le livre de spiritualité par excellence est pour elles le livre des saintes règles. C'est en plus, saint Ignace pour la Compagnie de Jésus, le Séraphique pour tous les enfants de saint François, saint Alphonse pour les Rédemptoristes, pour les Oblats, Mazonod, « une figure colossale de saint », comme disaient dernièrement les théologiens chargés d'examiner les œuvres de cet évêque. Et que sais-je ? C'est la belle variété des étoiles du firmament dans la sainte Eglise du Christ ; et tous rivalisent de zèle pour devenir parfaits « comme le Père céleste est parfait ».

Si nous sortons maintenant des maisons de formation pour demander aux confrères quels sont les auteurs auxquels ils alimentent leur vie spirituelle, on constate que plusieurs, ayant suivi les

cours de mystique thomiste du Père Garrigou-La-grange, continuent de méditer ses ouvrages et en donnent le goût à leurs amis. D'autres sont épris des œuvres du Père Marmion et du Père Plus. La lecture de la « Vie spirituelle » en captive un bon nombre. Beaucoup se réclament de l'Ecole française et sont des disciples de Bérulle, d'Olier, de Jean Eudes, de saint Vincent de Paul. Mais le clergé canadien en général vit-il de la spiritualité thomiste ? J'irai plus loin pour l'amour de la vérité, pour savoir où nous en sommes, porter remède et nous mettre en état de diffuser la théologie dans l'ordre social : le clergé vit-il d'un système doctrinal spirituel ?

Et pourtant, il faut coopérer à cette restauration spirituelle de la chrétienté qui apparaît comme la grande tâche aujourd'hui, il faut retrouver les principes de la politique chrétienne, lutter contre le laïcisme et contre ses lois, préparer l'établissement d'un ordre social chrétien. Il s'en faut que les conditions sociales soient conformes à la Justice et à l'esprit de l'Evangile. Les œuvres de miséricorde intellectuelle, spirituelle et corporelle, doivent être partout à l'honneur afin de porter secours à tous les membres douloureux du Christ, et non seulement aux pauvres et aux malades, mais aussi à tant de coeurs ardents que de fausses doctrines, l'iniquité de ce monde sans Dieu, la sécheresse et l'égoïsme des

grands exaspèrent dans l'erreur. Il nous faut une activité accordée dans la contemplation dans cette sagesse « avec laquelle tous les biens viennent à l'homme, et qui le rend participant de Dieu ».

II. CAUSES DE NOTRE DÉFICIT

Quelles sont les causes de notre déficience dans un monde sans âme qui demande une âme ? Disons tout de suite que dans la formation théologique on ne s'abreuve pas assez aux sources mêmes du thomisme, c'est-à-dire aux œuvres de saint Thomas. La Somme théologique ne pourrait-elle pas être le manuel pour le dogme, la morale et l'ascétique ? Et pourquoi la Somme théologique ne serait-elle pas le manuel de vie spirituelle ? (Pègues, dans saint Thomas d'Aquin, sa sainteté, sa doctrine spirituelle, p. 107-114).

La Somme n'est pas seulement une œuvre savante que la doctrine analyse et qui se commente à la façon d'un code : c'est, disait le Père Schwalm, une œuvre inspirée de haute contemplation. Pour bien la comprendre, il ne suffit pas de la lire avec des yeux de savant ; il faut y aller avec toute son âme comme le maître qui écrivait l'âme débordante d'amour du Dieu vivant. Alors au travers des formules géométriques comme des cristaux, les feux de la lumière divine se font chauds. Et fermant le livre vous priez,

vous contemplez, vous vivrez ce qu'il dit. Que cette théologie familière avec l'expérience de Dieu non moins qu'avec la technique de la science soit toujours celle des prêtres. N'étudions jamais Dieu comme nous étudions les propriétés des triangles ou les espèces de fossiles. Et encore, les vrais savants, ceux qui ont le don inné, ne mettent-ils pas de leur cœur dans l'étude des sciences ? Les vrais mathématiciens n'aiment-ils pas *l'harmonie parmi les grandeurs* et *l'ordre parmi les nombres* ? Les vrais géologues ne se passionnent-ils pas à classer des fossiles, quand, de ces empreintes mortes ils évoquent le grandiose spectacle de la vie d'âge en âge sur notre globe ? A plus forte raison, étudiants en théologie et prêtres, mettrons-nous toute notre âme dans l'étude de Dieu. Nous nous habituerons à méditer ce que nous étudierons. Nous nous formerons à la contemplation et à l'action. Mais quels obstacles rencontre-t-on contre ce grand bienfait ?

1° Séparation du dogme, de la morale, de l'ascétique.

A notre époque on a trop souvent séparé ce qui devait être seulement distingué tout en restant uni, coordonné, ou subordonné dans une unité féconde. Et d'abord première erreur : celle de la séparation de la morale et du dogme.

Il faut dans le sacerdoce une formation dogmatique. Si la formation dogmatique du sacerdo-

ce est mal équilibrée, faible, vague, il en résulte pour le peuple, comme première conséquence un ébranlement proportionné dans les fondements de la foi, puis, comme fruit pratique, un affaiblissement progressif, considérable dans l'application des lois de la morale chrétienne.

Les dogmes sont les principes, la morale en est l'application ; les dogmes sont le cœur des études sacrées ; plus on les étudie, plus on fortifie la morale ; c'est dans le dogme que la morale trouve à la fois son autorité, sa vie, sa sanction.

Mais en séparant l'étude de la morale du dogme, n'a-t-on pas diminué la valeur de la formation du clergé ? Puis en isolant encore davantage l'étude de la théologie ascétique du dogme et de la morale, n'a-t-on pas contribué à créer un système de cloisons étanches qui tue l'équilibre dans le prêtre ? Il n'y a pas la même solidité dans les fondements de la foi ; il y a affaiblissement progressif dans l'application des lois de la morale chrétienne, on n'a qu'un ensemble de pratiques de piété qui ne reposent ni sur le dogme vécu, ni sur la morale assimilée, ni sur les préceptes de théologie ascétique contemplée.

Formons en nous l'homme de principes, approfondissons la morale, étudions les vertus théologiques et les vertus cardinales infuses. L'homme *un* naîtra tel que saint Thomas le concevait. La morale reposera sur « les principes lar-

ges et ouverts, disait Ballerini, comme les deux bras de la croix ». C'est, par exemple, l'avantage d'étudier la morale avec Prümmer et Merkelbach, parce qu'ils nous plongent dans la Somme, et il n'y a plus de séparation du dogme et de la morale. Il ne doit pas non plus exister de morcellement entre la morale et la théologie ascétique. Cette dernière prend sa source dans le dogme et la morale. Pour les prêtres de ma génération, nous entendions l'éloge de Mgr Gay par le vénéré M. Roussel, p.s.s. Qu'y trouvions-nous ?

« La morale et la théologie ascétique y sont si étroitement unies d'une part, de l'autre, toutes deux y paraissent sortir si immédiatement du dogme, que le dogme est partout avec elles, comme elles sont elles-mêmes partout inséparables, non pas confuses, mais visibles l'une dans l'autre. Partout en elles vous vous sentez en présence des principes dogmatiques, vous voyez leur lumière dans ce cristal d'une belle exposition qui vous les présente, vous sentez leur chaleur qui passe en vous et vous transforme, vous puisez à leur source les plus solides applications pratiques avec les trésors d'une connaissance très délicate et très haute du cœur humain et des voies de Dieu ».

Le prêtre doit être : un homme d'étude, un homme d'oraison, un homme d'action. Le thomisme mieux étudié et mieux vécu ferait l'unité

de ces trois hommes et les fondrait en un seul.

A ne l'envisager que comme un secours pour la vie spirituelle du prêtre, la Théologie dogmatique mériterait encore de faire l'objet d'une étude constante. « Toute doctrine est pratique », dit le P. Faber ; « le premier usage de la Théologie dogmatique est d'être la base de la sainteté, tandis que la controverse ne vient qu'au cinquième rang » (Conf. III). Et ailleurs (Le Précieux Sang, c. III) : « La théologie serait une science que je ne pourrais souffrir si elle se bornait à la spéculation. A mon avis, elle est le meilleur aliment du foyer de la dévotion, le combustible qui s'enflamme le plus promptement, qui dégage le moins de fumée, qui brûle le plus longtemps, qui produit en brûlant le plus de chaleur. Si une science parle de Dieu et ne rend pas le cœur du disciple tout brûlant dans sa poitrine, cela ne peut provenir que de deux causes : ou cette science n'est pas la vraie théologie, ou le cœur qui la reçoit est affaibli et dépravé. Dans un cœur simple et aimant, la théologie brûle comme un feu sacré ».

Le ministère sans l'étude et sans l'oraison n'est pas en possession de toute sa fécondité ; et l'étude ne porte pas son fruit nécessaire si on n'étudie que pour s'instruire. Le prêtre, quelles que soient ses occupations, *peut et doit* toujours donner une part à l'étude recueillie de la révélation, à la méditation pieuse de ses vérités révélées.

Cette étude ordonnera l'intelligence, fortifiera l'âme, aiguisera le jugement, élargira les vies et le cadre d'opération. De la fréquentation des docteurs et des Pères, de saint Thomas, le prêtre tirera cette onction toute divine dont il chercherait vainement la source ailleurs, et qui lui est indispensable pour la direction des âmes ; sa prédication en sera plus nourrie, sa direction plus sûre, son jugement mieux éclairé pour une foule d'esprits sur lesquels, directement ou indirectement tombera encore sa parole. La conversation sera faite de principes, de conviction ardente, de ferme bon sens, et sera plus efficace pour redresser les idées en mille circonstances.

Quelle influence sacerdotale serait mise au service de la restauration d'un ordre social chrétien, si tous les prêtres continuaient de vivre leur thomisme.

2° Outre cet inconvénient du morcellement des études théologiques qui nuit à la formation du prêtre tout d'une pièce quand elles ne prennent pas la Somme pour base, nous en trouvons un autre considérable à ne pas adopter la primauté de l'intelligence pour éviter la piétisme ou toute spiritualité sentimentale sans fondement solide.

Je sais bien que l'on a discuté la question de savoir si dans la formation sacerdotale on doit commencer par la formation du cœur ou par celle de l'esprit.

En saint Thomas, on commence par l'intelligence, les études donnent le ton à la piété. Comme elle sont largement conçues on arrive vite et plus solidement au cœur, sans même le chercher. On produit d'abord dans l'esprit la foi éclairée à ce degré supérieur qui fait les apôtres et, vu le rôle de l'intelligence dans les facultés humaines, le cœur est bien vite enlevé. C'est plus viril, mieux harmonisé avec la nature humaine. Donnons comme *base à la piété* et à la *vie spirituelle* une intelligence aussi développée que possible de la foi et des opérations de la grâce dans la nature humaine.

La piété n'est que la réalisation par le *cœur* des vérités que la *foi* dévoile à l'esprit. Voilà la piété du théologien pleine de raisons doctrinales. Il acquerra des habitudes et le goût de la vie spirituelle. Convaincus de cette primauté de l'intelligence, formons dans les prêtres les concepts des dogmes. Appliquons-nous à l'étude de notions profondes qui donnent l'intelligence, la conviction, et sont encore la meilleure preuve. C'est à la raison, à l'âme, non à la mémoire qu'elles s'adressent. C'est là la *fides quærens intellectum*.

Les vrais scolastiques, les disciples de saint Thomas se tiennent en méditation devant la formule dogmatique, au cœur de laquelle les anciens voyaient et adoraient le Verbe présent, l'idée divine en quelque sorte incarnée dans les mots hu-

mains, *Verbum abbreviatum* ; travail de l'esprit pour en saisir le sens d'abord, mais aussi étude de la volonté et du cœur pour en pénétrer le sens, en scruter les raisons intimes, en découvrir les harmonies et les beautés. C'est avec toute son âme qu'il faut philosopher, disait Georges Goyau dans la préface de « La vitalité chrétienne » d'Ollé-Laprune : « Il y a des philosophes dont la pensée et la vie demeurent perpétuellement comme dissociées l'une de l'autre : leur cerveau est une façon de boudoir, meublé d'idées toutes spéculatives, parfois décoré de paradoxes, ou, si l'on veut encore, une tour d'ivoire qui les isole, non pas seulement de leurs semblables, mais, si l'on ose ainsi dire d'eux-mêmes ; ce qu'ils pensent n'a aucune influence sur ce qu'ils font, et inversement, ils s'amusent de cette illusion que la conduite de leur vie ne détermine en aucune mesure la conduite de leur esprit ». Ne pourrait-on pas dire qu'il y a des prêtres chez qui l'influence du dogme ne se fait suffisamment sentir dans la vie pratique ? Il n'y a pas chez eux cette unité de doctrine, et d'action que l'on désirerait. Ollé-Laprune voulait « *aller au vrai avec son âme tout entière* ». Il ne se séparait point en quelque sorte de lui-même ; ayant au fond de lui la foi chrétienne, qui touche victorieusement aux plus grands problèmes, il estimait qu'une simple raison de probité le contraignait à ne point reléguer la foi chré-

tienne lorsqu'il philosophait.

Faisons de même et reconnaissons le primat de l'intellect, et nous irons à la théologie ascétique en partant de l'étude des dogmes. C'est donner à l'intelligence la primauté qu'elle réclame.

Approfondissons davantage les concepts du traité de la grâce, des vertus infuses, des dons. Ces éléments concourent plus immédiatement à la formation intellectuelle et spirituelle du sacerdoce. Le prêtre ne sera vraiment prêtre que s'il est l'homme du surnaturel ; et il ne peut être l'homme du surnaturel s'il n'en possède d'abord la notion très développée, les idées larges et fécondantes. C'est ce que l'on constate chez Mgr Pie, Mgr Bertrand, Mgr Gay, D. Guéranger, le P. Faber.

Les écrits de spiritualité ne seront affaire ni de mode, ni d'engouement. On évitera ces livres fades qui faussent la doctrine des saints et corrompent le sens spirituel de beaucoup d'âmes sacerdotales. « Nous voudrions les voir brûler jusqu'au dernier, nous ne disons pas avec leurs auteurs », disait familièrement Mgr Mermillod.

3° Conséquence de ces deux premières lacunes : *abandon de la vie intérieure.*

Dom Chautard a écrit un petit livre merveilleux sur l'Ame de tout apostolat. Il y constate le grand péril contemporain ; l'abandon de la vie intérieure pour l'hérésie des œuvres sans vie in-

térieure. On ne comprend plus la grande valeur de la vie spirituelle. Il a fallu que Maritain nous rappelât que « la vie cachée de la charité qui constitue l'histoire des âmes se continue à travers les événements et les destructions de l'histoire du monde, aussi tranquille qu'un chant d'oiseau, un rayon de lune, un parfum qui passe parmi les feuillages d'un bois. On comprend de même pourquoi l'Évangile a passé inaperçu aux yeux de ceux qui avaient les yeux fixés sur les grandes péripéties de l'univers, — *Jesus autem, transiens per medium illorum, ibat*, — et pourquoi inversement Dieu prête plus d'attention à un acte de charité ou à un quart d'heure d'oraison de quiétude, qu'au fracas de la chute d'un empire, ou d'une révolution sociale » (Antimoderne, p. 200). Pourquoi cet oubli au milieu des œuvres ?

La séparation du dogme d'avec la morale et l'ascétique, le fait de ne pas faire reposer suffisamment la piété sur la primauté de l'intelligence ne contribuent-ils pas largement à faire abandonner la vie intérieure, quand le devoir nous appelle aux œuvres extérieures du zèle ? On se laisse prendre dans l'engrenage d'une vie extérieure ; *on abandonne les exercices de piété*. Comment la vie spirituelle du clergé peut-elle subsister ? Comment le ministère peut-il exercer une influence profonde pour restaurer l'ordre social catholique ?

Oh ! comme la vie spirituelle du clergé gagnerait en profondeur et en efficacité si elle s'alimentait aux sources pures du thomisme. En effet S. Thomas remarque que la prédication des grands mystères de la foi doit dériver de la contemplation de ces vérités divines : « Ex plenitudine contemplationis derivatur ».

Le prêtre comme les apôtres du Christ doit être un contemplatif qui livre aux autres sa contemplation pour les sanctifier et les sauver, « contemplari et contemplata aliis tradere ». Ces mots de Thomas devenus la devise des Frères Prêcheurs devraient nous inspirer tous pour notre action apostolique. Notre union à Dieu conduit les âmes à l'union divine et au salut.

La prédication de l'Évangile doit être esprit et vie, c'est-à-dire qu'elle doit dériver de la contemplation des mystères du salut pour que les fidèles vivent vraiment de ceux-ci.

On court risque de rapetisser l'idéal de l'apôtre en réduisant la contemplation à une simple étude historique et théologique. C'est diminuer toute la vie apostolique, parce qu'on n'aspire plus alors à s'élever vers son sommet où tous ses éléments s'unifient et d'où la prédication doit descendre pour rappeler un peu cet « ignitum eloquium » dont parlent les psaumes.

On ne sépare pas impunément ce qui doit être uni. La vie du prêtre qui manque de cette

unité que lui donne le thomisme est plus exposée à manquer d'organisation solide. On rencontre alors de ces âmes sacerdotales qui vivent au jour le jour, résignées à l'honnête médiocrité d'un sacerdoce vulgaire. C'est le fond qui manque le plus dans ces âmes. Elles ne savent pas donner une bonne part à la contemplation des vérités révélées. Il en résulte un préjudice considérable. Le prêtre s'affadit et se rouille. Ce qui lui manque c'est la vie d'oraison qui l'empêcherait de suivre les courants contre lesquels il faut réagir.

Dans notre système de cloisons étanches y a-t-on attaché assez d'importance ? On a passé des examens ; on ne s'est pas assimilé une doctrine. On n'a pas pris le goût de l'étude, de la piété, de l'oraison. On n'est pas allé à Dieu avec une intelligence éclairée des splendeurs de la foi, une volonté qui veut réparer l'offense faite à Dieu par le matérialisme dans lequel se plonge le monde contemporain. Surtout on ne sait pas s'abreuver aux sources pures du thomisme. Dans son livre : « Etudes du clergé », p. 329, M. Hogan, p. s. s. nous dit : « Où trouver, par exemple, un plan plus complet de la vie spirituelle que dans la *Secunda Secundæ* de S. Thomas d'Aquin ? »

Le sacerdoce doit être aujourd'hui plus que jamais soucieux de tout ce qui peut affirmer sa dignité, accentuer son caractère surnaturel, le séparer de tout ce qui est profane. Il lui faut une

contemplation plus approfondie de sa foi, une fermeté plus grande de volonté pour se prémunir contre l'esprit profane. Revenons à l'union sacrée du dogme de la morale et de l'ascétisme.

La mystique sacerdotale n'est d'ailleurs pas autre chose que la connaissance dogmatique des voies de Dieu dans le christianisme, S. Paul en traite longuement dans l'Epître aux Colossiens, lorsqu'il parle de l'intelligence, *intellectus spiritualis*, et du rôle de la science dans la vie spirituelle.

Qui ne le sent ? « L'étude ainsi faite, dit le Père Garrigou-Lagrange, est d'un grand secours pour la *vie spirituelle*. Elle préserve la piété du *sentimentalisme*, car elle apprend à mieux distinguer l'intelligence et l'imagination, la volonté et la sensibilité ». Elle nous préservera de la paresse intellectuelle qui nous est un péché mignon. Nous atteindrons ainsi la vérité divine vivante : nous la ferons régner dans notre vie *individuelle*, dans *la vie sociale*. C'est le point culminant à atteindre.

Le prêtre alors évite les extrêmes vers lesquels dévient tour à tour les jeunes gens : scientisme desséchant et lyrisme sans fondement doctrinal. Elle est l'âme du juste milieu, comme la charité en un sens anime et informe les vérités morales qui sans elle ne se distingueraient guère de la médiocrité ou de la tiédeur.

Il est absolument nécessaire au prêtre, soit pour la préservation même de sa vie intellectuelle, soit pour la fécondité de son apostolat, de réunir en une même pensée et dans un même effort, de mener de front et dans une même vie, cette triple mission de l'étude sacrée, de la piété et du ministère apostolique. Telle est certainement la condition parfaite et l'idéal du ministère ; et cet idéal ne se propose pas seulement au clergé régulier, comme le remarque Lacordaire ; il doit être l'objet des efforts constants du prêtre séculier lancé dans l'apostolat.

L'étude approfondie de toute la Somme donnerait, ce semble, au clergé canadien, cette unité, cette consistance dogmatique hors de laquelle on ne sent plus que le vague, l'esprit de surface, et de superficialité. Elle lui donnerait cette solidité qui le protégerait contre cette piété personnelle et sentimentale, qui n'a de surnaturel que le nom et ne vit que ce que vivent les fleurs transplantées de la serre-chaude au grand air, et qui fait qu'on abandonne dans le ministère tous les exercices de piété aux premières atteintes des sécheresses, des aridités, ou simplement de la vie active.

Le prêtre, vivant dans le monde moderne, qui a complètement renversé l'ordre des valeurs, est exposé à se livrer à l'activité qui attire toute la vie de l'homme. Et pourtant, dit Maritain, « l'Eglise a toujours maintenu, dans sa pratique

et dans son enseignement le *primat* de l'activité théologique et de la contemplation ».

« Elle se souvient mieux de Moïse priant pour les armées de Josué et dont Aaron et Hur soutenaient les bras, qui ne pouvaient retomber sans que chancelât la victoire, que beaucoup de prêtres qui préfèrent l'activité, et s'imaginent, dit S. Jean de la Croix, « pouvoir conquérir le monde par leurs prédications et leurs œuvres extérieures? Que font-ils? Un peu plus que rien, parfois absolument rien, parfois même du mal ».

Ils oublient que S. Thomas proclame la « vie mixte » supérieure à la vie seulement contemplative, mais à une condition essentielle, c'est que l'action ne détourne pas de la contemplation à laquelle on revient toujours se retremper, et que la contemplation surabonde en action.

CONCLUSION

Vénérés frères dans le sacerdoce, Dieu m'est témoin que je n'ai voulu blesser personne. Que de bons prêtres se laissent absorber par des besoins matérielles, par les œuvres extérieures avec un zèle admirable, mais qui se séparent trop de la vie intérieure! Ils dorment, comme disait Maritain à côté « d'un immense trésor intellectuel ». J'ai voulu en tout respect leur signaler en concluant avec ce fervent de S. Thomas : « Sans doute, ceux qui possèdent sont-ils d'or-

dinaire paresseux, et laissent-ils dormir leur trésor ; les thomistes ont beaucoup de peine à ne pas diminuer S. Thomas. Aussi bien savons-nous que les hommes jettent les mains sur tout ce qui vient du ciel, pour l'approprier à leurs intérêts d'un jour et l'asservir à leurs conflits particuliers. Mais si le poids de la nature et les contingences de l'opinion attirent tout système humain vers les divisions d'en bas, la foi et la contemplation auxquelles la doctrine de S. Thomas est suspendue, la maintiendront toujours dans l'universalité, comme instrument intellectuel de l'Eglise. Voilà le point capital : cette doctrine est l'instrument intellectuel propre de l'Eglise universelle, à ce titre il est aussi impossible qu'elle restreigne jamais l'universalité de la vérité, que de voir jamais le catholicisme restreindre la catholicité ! »

Abbé Philippe PERRIER,

Professeur de Morale au
Scolasticat St-Charles, Joliette

N. B. — Après une courte discussion sur les différentes méthodes d'oraison et la façon de les propager, il fut proposé :

1. — *Que les revues, les directeurs et les prédicateurs orientent les lectures des prêtres et des fidèles vers des ouvrages de piété à base doctrinale thomiste.*

II. — *Que les professeurs de théologie dog-*

matique et morale s'efforcent de montrer à leurs élèves l'aspect vital de certaines thèses thomistes plus propres à alimenter la vie spirituelle.

III. — Que l'on organise dans tous les centres des cours de théologie ascétique et mystique non seulement pour les ecclésiastiques, mais aussi pour les laïcs en vue de l'Action catholique.

Saint Thomas et les Juifs

(Conférence prononcée à la clôture des Premières Journées Thomistes d'Ottawa le 9 juin 1935)

Dans leur livre « Quand Israël est roi » les frères Tharaud ont mis dans la bouche d'un israélite cette phrase troublante : « Nous, les Juifs, nous sommes dans la vie de l'Europe un sel, un tonique, un poison, tout ce que vous voudrez ; nous entrons dans la chimie du monde, comme un élément nécessaire et qu'on n'éliminera pas ».

Les Juifs et le malaise contemporain

Exagération littéraire mise à part, cette déclaration jointe à celles d'autres Juifs comme Darmsteter, Bernard Lazare et Muret, en contient assez pour révéler l'influence juive dans la plupart des mouvements révolutionnaires modernes. Il serait toutefois exagéré de dire que le Juif est la cause totale et unique du grand malaise contemporain. Cette restriction faite selon toute justice, qui contesterait que la Question juive ne s'ajoute, ne se mêle à presque toutes les difficultés de l'heure présente pour les compliquer, les embrouiller et rendre plus difficiles les solutions pacifiques.

La guerre de 1914 ne fut-elle pas, au dire de certains auteurs sérieux, une immense entreprise commerciale et industrielle préparée et machinée, — oh ! très savamment ! — par une poignée de financiers, juifs de race ou d'obéissance ? Qui ne connaît l'importance de l'action d'Israël sur l'évolution du monde politique pendant la guerre, ainsi que pendant l'élaboration de la fragile paix de 1918 ? Et dans l'ordre économique, qui niera qu'il ne revienne aux Juifs une part considérable des aberrations du régime capitaliste actuel ? Enfin les sociétés modernes qui avaient espéré assimiler les Juifs ne sont-elles pas obligées d'avouer aujourd'hui qu'elles n'y ont guère réussi ?

Il faut donc compter avec le nationalisme envahissant d'Israël. Nationalisme qui a résisté au temps, tenu tête aux persécutions, survécu à l'exil et à la dispersion. Cette victoire qui a permis aux juifs de rester eux-mêmes, au milieu de nationalités diverses, leur fait croire à un nationalisme supérieur qui ferait de leur nation une sorte de « nation internationale ».

Les Juifs et le sentiment du Moyen Age

L'aspect social est celui qui apparaît comme prédominant aujourd'hui dans la Question juive; mais il ne faut pas oublier que celle-ci est encore et peut-être avant tout une « question religieuse ».

Tel était principalement le point de vue du Moyen Age. Pour les chrétiens d'alors en effet, les Juifs sont d'abord des infidèles, des infidèles qui continuent leurs menées persécutrices des premiers siècles de l'Eglise. Ils ne sont plus les complices des païens, mais des hérétiques. Ils inspirent et encouragent l'hérésie albigeoise combattue avec tant de vigueur par S. Dominique et ses fils. Ils se permettent des propos sacrilèges qui ébranlent la croyance des simples. Ils vont jusqu'à obliger à la circoncision leurs esclaves chrétiens.

Néanmoins, les chrétiens du Moyen Age voyaient aussi dans le juif un ennemi de leur société: un usurier rapace, un trafiquant sans entrailles, un créancier impitoyable, un infâme exploiteur du peuple! Partout les Juifs se comportent comme des étrangers méprisants et hautains. A ce moment critique où les barbares achèvent de briser l'unité politique romaine, où s'ébauchent et s'organisent les nations qui formeront l'Europe moderne, que font les Juifs pendant que païens et chrétiens s'unissent pour opposer un front uni aux barbares et sauver les valeurs culturelles de la civilisation latine? Ils se tiennent à l'écart, se montrent réfractaires à la tradition latine de l'Occident; leurs sympathies se tournent vers l'Orient, ils se lient d'amitié avec les Perses, ennemis de Rome. Ainsi les peuples chrétiens du Moyen Age, en plus des difficultés inouïes qui les

accablent, doivent affronter non seulement l'indifférence ou l'antipathie de ces « étrangers », mais même leur dédain et leur hostilité.

Telle est, d'après les meilleurs auteurs, l'attitude juive de l'époque médiévale. La réaction des chrétiens est énergique, violente, cruelle même parfois. On va jusqu'à les excommunier de la société civile, on les déclare *servi in perpetuum*, on les condamne au ghetto en leur imposant des contraintes sévères, on les oblige à porter un signe révélateur de leur nationalité, on ne se gêne pas pour confisquer leurs biens, on brûle leur Talmud, et quelquefois on les massacre et on les tue.

« A force d'aimer, écrit Léon Bloy, le Moyen Age avait compris que Jésus est toujours crucifié, toujours expirant, bafoué par la populace ... Comment aurait-il pu ne pas abhorrer les Juifs ? La passion était pour lui si contemporaine, si flagrante, le Sang du Christ si tiède encore, si vermeil, et ses oreilles bourdonnaient si fort de la clameur exécrationnelle ! Que son sang soit sur nous et sur nos enfants ... » La foi vivante du Moyen Age le rendait d'une intolérance presque incroyable à l'égard des dissidents. Cela suffirait pour expliquer les mauvais traitements infligés aux Juifs. Mais on peut bien se demander si les convictions religieuses auraient eu tant d'effet, sans les odieux excès des Juifs usuriers, et surtout sans le sentiment, sans l'évidence que dans chaque pays,

les Juifs étaient et voulaient être des étrangers ?

Mesdames, Messieurs, je viens de rappeler, trop brièvement peut-être, la situation des Juifs au Moyen Age et à l'époque contemporaine. Au XXe comme au XIIIe siècle, ils *entrent dans la chimie du monde comme un élément nécessaire*, n'est-il pas vrai ? Qu'on le veuille ou non, il faut envisager la Question juive, sinon pour la faire disparaître — c'est peut-être impossible — du moins pour s'en faire une idée juste et prendre à son sujet une véritable attitude de chrétien. A cette fin, allons consulter ensemble le Théologien par excellence, S. Thomas d'Aquin, et après lui avoir demandé ce qu'il pensait des Juifs de son temps, demandons-lui ce qu'il dirait des Juifs d'aujourd'hui.

SAINT THOMAS ET LES JUIFS DE SON TEMPS

Mais pour bien comprendre la pensée de S. Thomas, il faut bien connaître son temps, ce monde médiéval qui était assez différent du nôtre comme vous le savez. « Le Moyen Age, dit Gacougnot à Clotilde dans *La femme pauvre*, c'était une immense église comme on n'en verra plus jusqu'à ce que Dieu revienne sur terre, — un lieu de prières aussi vaste que tout l'Occident et bâti sur dix siècles d'extase qui font penser aux dix commandements du Sabaoth ! C'était l'agenouillement universel dans l'adoration ou dans

la terreur. Les blasphémateurs eux-mêmes et les sanguinaires étaient à genoux, parce qu'il n'y avait pas d'autre attitude en la présence du Crucifié redoutable qui devait juger tous les hommes ». Tel fut l'esprit médiéval. Un esprit surnaturel qui imprègnait toute la vie civile, qui absorbait le temporel jusqu'à en faire un simple instrument du spirituel. Le Moyen Age était bien loin du laïcisme, du scepticisme, de l'indifférence religieuse de nos sociétés modernes. Cela, il ne faut pas l'oublier pour comprendre ses indignations.

Ainsi renseignés sur l'esprit médiéval, consultons le célèbre moine-professeur à l'Université de Paris. Saint Thomas demeure à St-Jacques, couvent d'Etudes des Frères-Prêcheurs. Depuis quelques années, le Maître travaille à l'œuvre de sa carrière intellectuelle, sa *Somme Théologique*. En 1271, il est à écrire la traité de la Foi. Il expose au long la nature de la première vertu théologique et bientôt, parlant des vices contraires à cette vertu, il touche la question de l'infidélité et pose le cas des infidèles. Les Juifs passent à leur tour; et S. Thomas, résout le problème du point de vue religieux.

Les Juifs et la foi chrétienne

Pris d'un beau zèle pour la conversion des infidèles, certains apôtres du Moyen Age se demandaient s'il ne fallait pas les *contraindre* à em-

brasser la foi chrétienne. La question devenait plus pressante à propos des Juifs, eux qui avaient déjà embrassé *in figura* la religion chrétienne. S. Thomas répond carrément non. Croire, dit-il, relève de la volonté, et on ne violente pas la volonté. L'acte de foi doit être libre, autrement que vaudrait-il ? A quoi engagerait-il ? Un credo qui ne serait pas l'expression spontanée de l'âme pourrait-il plaire à Dieu ? A quoi bon alors forcer les infidèles, les Juifs, à faire profession de foi ?

Admis pour les adultes. Mais les enfants juifs, ne devait-on pas essayer de les sauver en les baptisant, même contre le gré de leurs parents ? Non, répond encore S. Thomas, ce serait au détriment de la foi elle-même. Ces enfants pourraient bien plus tard, sous l'influence de leurs parents, ne pas tenir compte de leur baptême et manquer à leur foi. De plus un tel procédé léserait le droit naturel. L'enfant, jusqu'à l'âge de raison, est sous la tutelle de ses parents. Si ces derniers s'opposent au baptême de leur enfant, il ne faut point le faire contre leur gré, fût-ce pour les plus excellents motifs.

Les Chrétiens ne peuvent donc pas forcer les Juifs à se faire catholiques. Très bien ! mais ne pourraient-ils pas au moins empêcher la pratique publique du culte judaïque ? S'ils ne peuvent obliger les Juifs à entrer dans les églises, ne

pourraient-ils pas les obliger à fermer leurs synagogues ? Non. De même qu'il faut parfois tolérer les rites des infidèles pour éviter un plus grand mal, ainsi il faut tolérer le culte israélite parce qu'il en découle *quelque bien*. Voilà qui pourrait surprendre. C'est que les rites judaïques figurent la Loi Nouvelle, et il résulte de leur tolérance *ce bien* que le témoignage de notre foi nous est donné par nos ennemis, « les gardiens providentiels du Livre et les témoins involontaires des prophètes ».

Jusqu'ici, Mesdames et Messieurs, S. Thomas ne vous semble-t-il pas projuif ? « Ne forcez pas, dit-il, les fils d'Israël à devenir enfants de Dieu et de l'Eglise par la foi et le Baptême. Ne les empêchez par de prier et de chanter les Psaumes dans leurs Synagogues ». Mais attendons ... S. Thomas n'a pas encore dit toute sa pensée. Il continue : « Cependant, chrétiens, soyez prudents, vous devez protéger et défendre votre foi contre le prosélytisme et l'hostilité judaïques. Si elles deviennent dangereuses afin de pouvoir reconnaître plus facilement ces infidèles, obligez-les à porter un signe distinctif, selon la recommandation du concile général de Latran et la loi juive elle-même. S'il le faut, défendez votre foi dans des disputes publiques, mais à condition d'être vous-mêmes fermes dans la foi et capables de la défendre victorieusement. Enfin si, pour

empêcher les Juifs de nuire à notre sainte religion, il devenait nécessaire d'user de la force et de prendre les armes, faites-le pourvu que vous en ayez le pouvoir. Si c'est cela être antisémite, soyez-le pour la défense de votre foi.

Ainsi donc sur le plan religieux, S. Thomas met en garde contre un antisémitisme hargneux, agressif et dominateur, mais il proclame un antisémitisme *défensif*, usant tout d'abord de moyens relativement pacifiques, mais prenant au besoin les armes violentes.

Les Juifs et la société civile

Dans le domaine social maintenant, S. Thomas enseigne-t-il le même antisémitisme *défensif*? C'est ici surtout qu'il faut tenir compte des idées du temps et en particulier du droit chrétien médiéval. Deux grandes idées commandent la structure de la société civile au Moyen Age : la puissance publique au service de Dieu et de l'Eglise, le temporel, fonction sacrée du spirituel. Et ces deux idées supposent nécessairement l'unité de religion.

Le bien commun vers lequel s'orientent toutes les activités sociales, c'est l'extension de la royauté du Christ et l'efficacité de son œuvre rédemptrice. D'après cette conception de la société, les seuls vrais citoyens ne doivent être que les

baptisés, les chrétiens. Eux seuls à plus forte raison peuvent-ils jouer efficacement un rôle public conforme aux exigences de la mission divine de la cité terrestre. Les infidèles, — hérétiques, juifs et païens, — se trouvaient donc en dehors de l'armature sociale de la Chrétienté. Bien plus, dans la mesure où les infidèles étaient ennemis de la foi, ils étaient aussi considérés comme ennemis de l'ordre social. D'autant qu'à l'endroit des juifs déicides, les peuples chrétiens du Moyen Age aimaient à se croire ministres de la Justice vengeresse de Dieu.

Les infidèles, les Juifs, n'étant pas même citoyens de la chrétienté médiévale, pouvaient d'autant moins exercer une juridiction ou influence sociale quelconque sur les Chrétiens. Le Moyen Age interdisait donc aux Juifs les fonctions publiques et les professions libérales. Tel était le principe, mais en fait il y eut exceptionnellement des médecins juifs, des ministres des finances et des percepteurs d'impôts juifs. Le Moyen Age alla plus loin encore, il déclara les Juifs « serfs perpétuels de l'Etat ». C'était un axiome juridique : *Judæi sunt servi in perpetuum*. Cette servitude entraînait comme conséquence l'incapacité de posséder. On laissait bien les Juifs acquérir les richesses, mais on leur refusait souvent le droit de se les approprier.

Voilà dans ses grandes lignes, la situation

faite aux Juifs par le droit public du Moyen Age. Elle manifeste plus qu'un antisémitisme *défensif*. Les contraintes sociales que la Chrétienté imposait aux Juifs prenaient en quelque sorte un caractère *punitif*.

Une lettre de Saint Thomas

Consultons de nouveau le grand théologien que les Papes aimaient à garder près d'eux afin de profiter de ses lumières. Quand il écrit son opuscule sur le « gouvernement des Juifs », S. Thomas fait partie de la cour pontificale à Orvieto. C'est en 1261, je crois. Il reçoit un jour une lettre de la duchesse de Brabant, Aleyde, depuis quelques mois veuve de Henri III. Celui-ci avait stipulé dans son testament qu'il fallait expulser de sa terre jusqu'au dernier, les Juifs et Cahorsins, à moins qu'ils ne se résignassent « à négocier comme les autres marchands », c'est-à-dire à renoncer à la pratique de l'usure. Cette clause testamentaire embarrassait fort la duchesse qui, au moment où elle prenait en main le gouvernement du duché, devait faire face à une situation financière très précaire. Comment en sortir sans taxer les Juifs et les Cahorsins, et comment taxer ceux-ci si on les chassait du pays? Dans son embarras et sur le conseil des Dominicains de Louvain, la duchesse écrivit à Thomas d'Aquin, le docteur le plus renommé de son Or-

dre, pour le consulter sur divers points. Elle demandait s'il était permis de lever des impôts sur les Juifs ; si l'on pouvait appliquer une peine pécuniaire à un Juif n'ayant d'autre fortune que le produit de prêts usuraires ; s'il était licite de recevoir d'un Juif un don volontaire ; enfin que faire du surplus lorsqu'un Juif restituait une somme plus considérable que ce qui lui était réclamé par les Chrétiens ? Voilà les principales questions auxquelles devait répondre S. Thomas.

Après la formule de politesse, le docteur fait remarquer que les soucis de l'enseignement ne lui permettent guère de disposer du temps nécessaire à une consultation détaillée ; puis, il répond par ordre aux questions posées. Il est permis de lever des impôts sur les Juifs à condition de le faire avec modération et de telle sorte que le montant ne dépasse pas celui auquel ils ont été astreints dans le passé. On peut appliquer au Juif, n'ayant d'autre fortune que le produit de ses prêts usuraires, une peine pécuniaire, mais cette peine doit servir à désintéresser les victimes de l'usure. Il est licite de recevoir d'un Juif un don volontaire, mais ici encore ce don ne devra servir qu'à un remboursement ou, à défaut de réclamant, être affecté à une œuvre pie. Enfin si un Juif restitue une somme plus considérable que ce qui lui est réclamé par les chrétiens, il faut en disposer comme ci-dessus.

Comme vous l'avez sans doute remarqué, à chaque point, S. Thomas répond qu'il faut forcer les Juifs à rembourser l'argent volé. Le premier devoir des princes est d'indemniser les victimes de l'usure juive ; mais à cause de la difficulté de connaître celles-ci et d'apprécier la part exacte de chacune, il reste aux princes l'obligation et la ressource d'indemniser tout le peuple chrétien en prélevant sur les Juifs des taxes pour assurer et promouvoir le bien de l'Etat. Certes, d'après la réponse du docteur dominicain, la duchesse Aleyde dut comprendre qu'elle ne pouvait en aucune manière s'approprier les biens des Juifs. Voilà comment S. Thomas, comme d'ailleurs plusieurs autres théologiens médiévaux, entendait que le servage rendait les Juifs incapables de posséder... les biens mal acquis par les moyens injustes de l'usure. Quoi de plus normal !

S. Thomas ajoute dans sa lettre à la duchesse : « Ce que j'ai dit des Juifs, il faut aussi l'appliquer aux Cahorsins et à tous ceux qui pratiquent l'usure ». Il ne s'agit donc pas ici, notez-le bien, d'une mesure anti-juive, mais anti-usuraire. Faites respecter la justice à tous les prêteurs sans conscience qui volent l'argent du peuple.

Mais que dit S. Thomas de cet axiome de droit public médiéval : *Judæi sunt servi in perpetuum* ? Comme il écrivait à un souverain temporel, pouvait-il prendre d'autre base que le droit pu-

blic alors en vigueur auprès des juristes et des autorités civiles ? Il ne discute pas la valeur de la théorie, il part du fait qu'il en est déterminé ainsi par le droit civil. Rien de plus ... *ut jura dicunt Judæi merito culpæ suæ sint vel essent perpetuæ servituti addicti* ... etc. Et vraiment on ne peut pas exiger que S. Thomas discute, dans sa consultation à la duchesse de Brabant, la valeur théorique du droit public, quand on veut bien se rappeler qu'il a lui-même prévenu la duchesse que ses occupations de professeur ne lui permettait pas d'être long. Et ailleurs si le saint docteur semble admettre le fait du servage des Juifs, il en circonscrit les limites avec fermeté. Cette « servitude civile », écrit-il, ne doit pas empiéter sur le *droit naturel* ni sur le *droit divin* (Quodl. 2. a. 7.) Quand à l'exclusion des Juifs du gouvernement de la société chrétienne, S. Thomas semble en approuver le principe, mais en spécifiant toutefois que cette exclusion consistera à empêcher les Juifs d'accéder à une fonction publique et non pas à leur enlever les positions qu'ils occupent déjà. La raison est toujours la même : si les infidèles étaient préposés aux fidèles comme supérieurs ou comme maîtres, ce serait au scandale et au péril de la foi. Cette doctrine cadrerait bien avec le droit public médiéval ; mais il faut noter que S. Thomas n'accepte pas seulement une situation de fait, il énonce une doctrine dont doit

tenir compte toute société chrétienne en tous les temps.

SAINT THOMAS ET LA SITUATION PRÉSENTE

Qu'est-ce que S. Thomas dirait des Juifs d'aujourd'hui ? Les philosémites prétendent peut-être que son enseignement ne saurait garder la même sévérité, tandis que les anti-juifs le voudront encore plus rigoureux. Qui a raison ? Nous le verrons en laissant parler S. Thomas lui-même.

Si le saint docteur vous entretenait lui-même, il vous ferait remarquer que l'aspect religieux de la Question juive, n'a pas aujourd'hui le relief qu'il avait de son temps. Si au Moyen Age, on faisait parfois trop de religion avec la politique, en nos temps modernes, et même en nos pays catholiques, on fait assez souvent trop de politique avec la religion, quand celle-ci ne nous laisse pas indifférents. « Je n'ai donc pas besoin, dirait S. Thomas, de vous prévenir contre un zèle intempestif qui chercherait à imposer de force aux israélites la religion catholique ; il serait ridicule de vous parler du baptême des enfants juifs contre la volonté de leurs parents ; je ne dois pas davantage insister sur la liberté de culte ou la tolérance des synagogues ».

Judaïsme et Protestantisme

« Mais votre *attitude d'âme* en face des doc-

trines étrangères à votre foi, sans être indifférente, je l'espère, est-elle ce qu'elle devrait être ? En présence de l'infidélité judaïque et de l'infidélité protestante, laquelle abhorrez-vous le plus au fond de votre cœur ?

« Rappelez-vous ce que j'enseignais au Moyen Age. C'est encore vrai. Il y a trois sortes d'infidélité, c'est-à-dire trois manières de rejeter la foi. La première consiste à résister à la foi non encore reçue ; telle est l'infidélité païenne ; la deuxième est de résister à la foi déjà reçue, mais en figure seulement : telle est l'infidélité des Juifs ; enfin la troisième manière refuse la foi chrétienne déjà reçue, non pas seulement en figure cette fois, mais dans la manifestation même de la vérité : telle est l'infidélité des hérétiques et des apostats.

« Quelle est la plus grave de ces trois infidélités ? Je l'ai enseigné dans ma Somme Théologique. Celui qui s'oppose à la foi qu'il a reçue pèche plus gravement contre la foi que ne le fait celui qui résiste à la foi non encore reçue ; de même que celui-là qui n'accomplit point ce qu'il a promis pèche plus gravement que celui qui ne fait point ce qu'il n'a jamais promis. D'où, l'infidélité des hérétiques qui ont professé la foi de l'Évangile et qui luttent contre elle en la corrompant, est plus grave que celle des Juifs qui n'ont jamais reçu la foi de l'Évangile. Mais ajoutez S.

Thomas, parce que les Juifs ont reçu ce qui en était la figure, l'Ancienne Loi, qu'ils corrompent en l'interprétant de travers, leur infidélité est encore plus grave que celle des Gentils qui n'ont reçu en aucune manière la foi de l'Évangile ».

Ainsi l'infidélité protestante qui, après l'avoir accepté, a perverti l'Évangile par sa doctrine du libre examen, n'est-elle pas plus grave que l'infidélité judaïque qui n'a jamais admis l'Évangile ? Et pourtant vos sympathies intellectuelles, si je puis ainsi parler, ne se tournent-elles pas de préférence vers les doctrines des hérésiarques, Luther et Henri VIII ? Les protestants, dites-vous, sont au moins chrétiens comme nous ; ils admettent la divinité du Christ et sont ses disciples, tandis que les Juifs sont anti-chrétiens. Mais les vrais disciples du Christ, et par suite les seuls chrétiens, ne sont-ils pas ceux-là seuls qui se consacrent au Christ réel et total et non pas à un Christ incomplet, diminué, tronqué, défiguré ? Or le Christ total, c'est sa personne et son œuvre, c'est son corps réel et son corps mystique, c'est Lui et son Église, prolongement de son Incarnation et continuatrice de son œuvre de salut. Et ce salut, il s'opère par la foi et les bonnes actions. Mais la foi, la *vraie*, celle qui fait le vrai fidèle, est-ce la foi intuition du cœur, la foi confiance au pardon divin des protestants, ou la croyance catholique aux vérités surnaturelles révélées à la terre par

Dieu lui-même et proposées à l'adhésion des fidèles par l'Eglise gardienne infallible du dépôt révélé ? Est-ce la foi qui a une signification objective ou celle qui est laissée aux caprices parfois contradictoires du libre examen ? Enfin la vie chrétienne, la vraie justification, consiste-t-elle comme le veut le protestantisme, à cacher le pécheur derrière Jésus et à le couvrir tant bien que mal du manteau divin ? N'est-elle pas plutôt, par la grâce sanctifiante, une transformation de l'âme dans sa vie la plus intime, une transformation qui, de pécheresse et ennemie de Dieu, la fait juste et amie de Dieu ? Ainsi le protestantisme, en rejetant l'Eglise, ne conserve qu'un Christ diminué et défiguré, une foi qui n'en est pas une, une justification qui n'est que le simulacre de la vraie. Il ne peut donc donner que des demi-chrétiens, qu'une foi corrompue, qu'une justification de façade.

Le Judaïsme lui n'a pas essayé de se faire un Christ à lui, une foi chrétienne propre, une justification à lui. Il ne s'est pas acharné à pervertir le Christ et son Evangile ; il n'a pas voulu le reconnaître comme Messie ni accepter son message divin.

Et alors, si vous pensez à l'axiome : *corruptio optimi pessima*, il vous sera facile de conclure quelle infidélité est la plus grave, et quelle doit être l'attitude catholique devant le Protes-

tantisme et le Judaïsme. Attitude non pas d'indifférence, mais d'opposition vis-à-vis de ces deux religions fausses ; attitude non d'hostilité ouverte, mais de condamnation intérieure plus intransigeante, plus entière, plus rigoureuse vis-à-vis les doctrines protestantes que vis-à-vis les doctrines juives.

**Les devoirs de la défense de la foi sont
impérieux**

Mais à l'égard des *personnes* infidèles, l'attitude de l'âme chrétienne doit être celle de la bienveillance et du pardon. Il ne faut même pas, à l'exemple du Moyen Age, détester les Juifs par amour de Dieu. En vrai chrétien, il faut aimer les Juifs par amour de Dieu. En vrai chrétien, il faut aimer les Juifs, prier pour eux, demander au Seigneur de les convertir, comme le fait l'Eglise elle-même dans sa liturgie du vendredi saint. Un antisémitisme qui détesterait les Juifs comme *personnes humaines*, incapables de grâce et de pardon, serait un antisémitisme monstrueux.

Tout de même cette charité chrétienne ne peut pas s'exercer au détriment de notre foi. Si elle est attaquée par les infidèles, — hérétiques, juifs et païens, — il faut la défendre énergiquement. Et comme c'est le christianisme des catholiques et non celui des protestants qui proclame incessamment l'échec désastreux de l'espérance

d'Israël, comment celui-ci n'essayerait-il pas de se venger des premiers. De connivence ou non avec la franc-maçonnerie, ses représailles sont toujours à craindre. Certes, il ne faut pas en voir partout. Mais une fois constatées, le devoir de la défense est rigoureux. Empêcher les Juifs, comme d'ailleurs les autres infidèles, de nuire à la foi chrétienne, et les empêcher même par la force quand les chrétiens en ont le pouvoir, telle est la ligne de conduite qui s'impose. Cet antisémitisme *défensif* est aussi légitime aujourd'hui qu'il l'était au Moyen Age.

Sur le plan social

Sur le plan social, que dirait S. Thomas des Juifs d'aujourd'hui ? Quelles directives donnerait-il à un *gouvernement catholique* qui, comme autrefois la duchesse de Brabant, le consulterait sur ce point ?

Comme la chrétienté médiévale est chose du passé, il ne faut pas chercher à la faire revivre dans toutes ses particularités. Contentons-nous de pénétrer de l'idée chrétienne nos institutions sociales. Catholiques d'aujourd'hui, travaillons à restaurer un ordre social chrétien, une nouvelle chrétienté. Ce langage plairait au génie novateur de S. Thomas d'Aquin. En face de la situation sociale moderne, il aurait tenté lui-même de préciser « l'idéal historique d'une nouvelle chrétien-

té ». Il le ferait sans doute avec plus d'ampleur que M. Maritain ; mais je crois qu'il ne désapprouverait pas l'essai de son brillant disciple.

Au temps de la chrétienté médiévale, l'unité de foi et de religion formait le lien social. Les Chrétiens étaient les seuls vrais citoyens. Les infidèles, et parmi eux les Juifs, n'étaient que tolérés et condamnés à une totale incapacité civile. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. On distingue parfaitement le domaine temporel et le domaine spirituel, comme on distingue éducation profane et éducation religieuse. Mais de même que celle-là doit être orientée vers celle-ci, l'ordre social doit être dirigé vers un pôle positivement et intégralement chrétien. Les fidèles et les infidèles, les chrétiens et les non-chrétiens, citoyens de la même société terrestre, peuvent et doivent collaborer au même bien commun temporel. S. Thomas serait le premier à ne plus tenir compte de l'axiome : *Judæi sunt servi in perpetuum*.

Mais accepterait-il, dans un ordre social chrétien, la position libérale des sociétés modernes, c'est-à-dire accepterait-il la participation des Juifs au gouvernement de la société ? ou bien leur interdirait-il toute charge publique ? N'adopterait-il pas plutôt une solution mitoyenne ? Il s'agit, ne l'oublions pas, d'un état catholique. Or il est incontestable que les chefs d'un groupement doivent connaître avec netteté et précision

le but à poursuivre afin d'orienter efficacement les énergies de tous ses membres. Mais quelle est la tâche commune d'une société chrétienne ? Elle n'est pas divine, comme le prétendait le Moyen Age, mais humaine et temporelle. Cependant elle doit être polarisée d'une manière plus ou moins immédiate par l'idéal chrétien. Comment donc ceux qui ignorent, en fait ou en droit, les vérités capitales du catholicisme pourraient-ils assurer cette polarisation, cette orientation des activités sociales chrétiennes ?

Les Juifs inaptes à gouverner les Catholiques

Supposez qu'un jour, dans un état chrétien, — par suite de je ne sais quelle indolence ou quelle complicité, — toutes les charges publiques seraient efficacement contrôlées par des non-chrétiens, Juifs ou Protestants, croyez-vous que ces Juifs et ces Protestants, *malgré toute leur bonne volonté*, ne compromettraient pas cette orientation de toutes les énergies sociales vers un but subordonné *effectivement* à l'idéal chrétien ? Imaginez ce qui arriverait dans un pays catholique où la commission scolaire serait administrée et dirigée par des non-chrétiens ? où la vie économique serait sous le contrôle presque absolu de ces « spécialistes » en affaires qui ne tiennent ou ne peuvent tenir compte d'un ordre catholique ? De même que l'instruction profane non seu-

lement ne doit pas s'opposer à l'éducation chrétienne, mais doit la favoriser et y conduire, ainsi la vie sociale chrétienne ne se conçoit pas sans une économie dirigée selon des principes chrétiens. Comment assurer pratiquement le triomphe de l'ordre social catholique sans l'influence prépondérante et décisive d'hommes publics connaissant bien l'idée chrétienne et ses ramifications dans toutes les sphères de la société. Ainsi donc, dans une nouvelle chrétienté, il importera d'assurer l'orientation des activités sociales vers un pôle intégralement chrétien, et dans la mesure où les non-catholiques pourront compromettre cette orientation, dans la même mesure on devra les écarter de l'administration publique. Il s'agit seulement d'appliquer proportionnellement *mutatis mutandis* la doctrine où S. Thomas se demande « si les infidèles peuvent être préposés aux fidèles comme supérieurs et comme maîtres ».

Comment faudrait-il alors doser leur participation possible à certaines fonctions publiques? Il serait trop long de le faire ce soir. Qu'il suffise pour le moment d'affirmer que dans un pays catholique, en présence d'un candidat aux fonctions de l'Etat, on ne peut dans tous les cas faire abstraction de son caractère confessionnel.

L'obstacle du nationalisme Juif

Dans la chrétienté médiévale, il y avait aussi

la « Question nationale », mais celle-ci ne mettait jamais en jeu l'unité de l'Europe chrétienne. Elle ne dépassait pas en quelque sorte l'importance d'un problème familial. Mais avec l'âge moderne l'idée de nationalité est devenue si puissante qu'elle a brisé l'unité de la chrétienté et divisé l'Europe. Cependant une nouvelle chrétienté n'exclurait pas un bon nationalisme.

Le problème est-il le même dans un *pays chrétien* où se trouve diverses nationalités ? D'ordre culturel, le nationalisme représente une valeur humaine, un aspect particulier de la richesse du bien humain. D'où en principe pas d'antinomie, pas d'opposition irréductible entre les différents groupes nationaux, à condition toutefois que chaque groupe n'ait pas la prétention d'identifier ses particularités nationales avec le bien humain intégral. Les groupements nationaux, doivent même n'être pas des rivaux, mais des collaborateurs au service du bien humain total qui renferme éminemment toutes les valeurs nationales. Et par le bien humain nous rejoindrons l'ordre social chrétien. C'est le devoir de l'Etat de grouper, de coordonner, d'orienter les diverses forces nationales vers ce but supérieur et non pas de contraindre l'une ou l'autre des nationalités à subir, sans raison, l'épreuve d'une puissante politique d'assimilation. Par ailleurs, il faut que les divers « nationaux » se soumettent loyalement à cette

coordination des efforts de tous, seul moyen d'assurer le bien commun du pays.

Et si une minorité nationale de par son histoire ou de par son *idéal même* peut facilement devenir un obstacle à la paix et à la poursuite du bien général, n'est-il pas du devoir de l'Etat non seulement d'empêcher cette minorité de nuire à l'œuvre commune, mais aussi de la *forcer* par des mesures appropriées à ne pas se tenir en marge des autres et à travailler au bien général de son pays d'adoption ?

Le traitement des minorités juives

Nous pouvons maintenant appliquer ces principes au groupe national juif vivant dans un pays chrétien. Le devoir de tout Etat qui a reçu les Juifs est de leur faire des conditions de vie sociale qui leur permettent de conserver s'ils le veulent leur nationalité.

Cependant peut-on vraiment assimiler le cas des minorités juives à celui de toutes les autres minorités, et accorder à celles-là sans aucune restriction tout ce que celles-ci pourraient légitimement désirer ? N'oublions jamais que le problème juif est un problème unique et que seul un chrétien peut l'envisager dans son ampleur.

Surtout n'oublions jamais que le judaïsme est autant une nation qu'une religion. « Il faut avoir présent à l'esprit, écrit le juif Juster, le ca-

ractère ethnico-religieux des Juifs, et ne pas essayer de diviser des choses indivisibles ». Et le P. M.-J. Lagrange, le fondateur de l'Ecole biblique des Dominicains de Jérusalem, ajoute dans un remarquable article sur *Le nationalisme juif et la Palestine* : « Tout est là, et il est impossible de rien comprendre à l'histoire des Juifs si l'on ne tient solidement ces deux bouts de la chaîne difficile à relier : le judaïsme est une religion ; il est une nationalité ... Si la foi juive venait à fléchir dans les cœurs du plus grand nombre, le judaïsme cesserait d'être une nationalité à part ; il fondrait rapidement. Tout son passé est garant de son avenir ; c'est le peuple de la loi, c'est-à-dire de l'alliance conclue avec Dieu. Et si la foi juive se répandait si rapidement que les prosélytes n'eussent pas le temps de s'imprégner de l'esprit national, la nation disparaîtrait encore. Ou plutôt c'est précisément parce que la religion juive a un caractère strictement national que les efforts de sa propagande ont été toujours paralysés ».

Ainsi donc en parlant des minorités juives, il faut absolument tenir compte de cette donnée essentielle que le judaïsme est à la fois une religion et une nationalité. Son nationalisme est animé et vivifié par son idéal religieux. Le sentiment national chez les Juifs se double et se fortifie du sentiment religieux. Dès lors dans un pays chrétien, la minorité juive pose un problème extrême-

ment compliqué qui ne saurait être résolu à la façon de celui de toutes les autres minorités nationales. Dans un pays catholique les Juifs auront beaucoup de peine à être de bons nationaux, travaillant de concert à la prospérité de l'ordre social chrétien, parce que leur religion à caractère strictement national les portera toujours à s'isoler, à vivre à part, un peu comme des étrangers à côté des citoyens chrétiens.

Ecoutez à ce sujet M. Maritain : « Sans doute bien des Juifs, ils l'ont montré au prix de leur sang durant la guerre, sont vraiment assimilés à la patrie de leur choix ; mais la masse du peuple juif reste néanmoins séparée, réservée, en vertu même de ce décret providentiel qui fait de lui tout le long de l'histoire, le témoin du Golgotha ».

« *Dans la mesure où il en est ainsi, on doit attendre des Juifs tout autre chose qu'un attachement réel au bien commun de la civilisation occidentale et chrétienne. Il faut ajouter qu'un peuple essentiellement messianique comme le peuple juif, dès l'instant qu'il refuse le vrai Messie jouera fatalement dans le monde un rôle de subversion, je ne dis pas en raison d'un plan préconçu, je dis en raison d'une nécessité métaphysique, qui fait de l'espérance messianique et de la passion de la Justice absolue, lorsqu'elles descendent du plan surnaturel dans le plan naturel, et qu'elles sont appliquées à faux, le plus actif ferment de révo-*

lution ».

Comment alors un état catholique, à la recherche des vraies valeurs sociales chrétiennes, pourrait-il donner une entière confiance à une minorité juive avant qu'elle n'ait prouvé son dévouement indéfectible à l'œuvre commune ? D'autre part, comment les Juifs, dans l'ensemble, pourraient-ils devenir moins nationalistes et moins religieux ? Et pourtant, dans un état chrétien, il faut bien que les Juifs, dans la mesure du possible, collaborent avec les chrétiens. Ne voyez-vous pas alors qu'un certain nombre de mesures gouvernementales non seulement défensives, mais de plus préventives, apparaissent nécessaires contre la minorité juive. L'histoire la plus récente d'Israël confirme admirablement cette doctrine. Dans un pays catholique, il faut donner aux Juifs un statut approprié pour les aider à servir l'œuvre commune, et les orienter, dans la mesure du possible, vers l'ordre social chrétien. C'est ce que j'appellerais un antisémitisme *préventif* (1).

Voilà, illustre et pieuse souveraine, la répon-

(1) Pour être complet, il faudrait déterminer quelle doit être l'attitude des catholiques à l'égard des Juifs dans un pays où la constitution civile et le pouvoir ne s'inspirent pas des principes de la foi catholique. Comme cette question délicate exigerait de longues considérations, nous préférons en faire l'objet d'une étude spéciale qui paraîtra prochainement.

se que je devais à vos questions ; cette réponse que je vous apporte vous laisse pleine liberté d'accepter l'opinion de maîtres plus compétents et mieux renseignés.

Telles sont les paroles que S. Thomas écrivait à la duchesse de Brabant, en conclusion à la lettre qu'il lui adressait au sujet des Juifs de son temps. Si S. Thomas avait à parler des Juifs d'aujourd'hui, il le ferait avec la même réserve.

A ceux qui viennent de m'écouter je répète les paroles du saint Docteur : Ces quelques considérations vous laissent pleine et entière liberté d'accepter l'opinion de maîtres plus compétents et plus renseignés. La vérité est une ; mais l'homme pour la connaître doit la fractionner, la séparer, la diviser. La vérité est immuable, éternelle, mais en tombant dans nos âmes humaines, elle se colore et se nuance ; il faut de longs efforts pour lui restituer sa beauté intégrale, sa pureté primitive, il faut le secours des opinions qui se croisent, s'entremêlent, se heurtent parfois, mais font jaillir le *feu purifiant* qui donne à la vérité son éclat et sa beauté.

B. MAILLOUX, O. P.

Collège Dominicain, Ottawa

Le Sens des Faïts

Education religieuse

L'éducation religieuse, comme l'éducation en général, est une voie qui conduit l'enfant d'un état religieux inférieur à un autre plus parfait. L'éducation religieuse consiste également à adapter des moyens au but proposé. D'où se pose, avec acuité la question de méthode à suivre. En d'autres termes, quels sont les moyens les plus efficaces et les mieux adaptés à l'éducation religieuse des enfants ? Quelle voie, puisque la méthode est une voie, est de soi proportionnée aux goûts et aux aptitudes du jeune esprit de l'enfant ?

L'efficacité de l'enseignement religieux se réduit à une question de méthode. C'est ce que madame Marie Fargues a saisi avec une vive perspicacité dans son volume intitulé : « Les méthodes actives dans l'enseignement religieux » (1). Cet ouvrage montre, à l'état concret, une expérience type, qui peut bien être la genèse d'une méthode à suivre. Sans vouloir se présenter comme un traité didactique d'éducation religieuse, ni même comme une méthode de catéchisme, l'ex-

(1) Desclée, De Brouwer et Cie Paris, 1935.

périence qu'il raconte n'en est pas moins la base la plus solide d'une méthode qui finira par s'imposer d'elle-même. Cette relation de « tests » met en lumière les difficultés auxquelles se heurtent les éducateurs, pour donner à l'enfance un enseignement qui non seulement ait une valeur théorique mais possède un ferment qui pénètre l'âme et la fasse vivre ; elle donne les moyens d'obvier, dans une large mesure, à ces difficultés ; elle commande à tout éducateur de connaître l'enfant et de s'adapter à lui.

Qu'est-ce donc qu'un enfant ? C'est une imagination vive, une sensibilité qui tend à s'épanouir, une âme qui recèle en soi un minimum d'expériences personnelles et un soupçon d'attention volontaire ; quant à l'esprit logique, s'il existe, il n'y est qu'à l'état embryonnaire. L'enfant vit dans le concret ; l'abstrait n'a aucune prise sur lui. La formule sèche l'embarrasse et, pour le besoin de la cause, il la confie à sa mémoire. Celle-ci n'est qu'un outil de l'intelligence. Faut-il lui faire grand honneur et complète confiance ? Surtout chez l'enfant elle est bien souvent une servante infidèle.

Connaissant l'enfant, comment s'adapter à lui ? Quelle voie suivre pour opérer son éducation religieuse ? Deux méthodes se présentent : l'une que l'on appelle passive, parce qu'elle réduit l'esprit de l'élève à l'état de réceptivité, étale entre

lui et le maître la doctrine, tente de mesurer la capacité du contenant : le cerveau de l'enfant et la somme du contenu : la doctrine ; elle fait un constant appel à l'esprit logique, et combien prématurément ; pour elle, enseigner, c'est mettre en formules.

Mais, si pour les maîtres qui préconisent une telle méthode, enseigner c'est mettre en formules, savoir, pour l'enfant devient alors tout simplement répéter des formules. Souvent ces formules ne sont que des paroles sans écho, sans portée effective comme sans valeur de vie. Le savant professeur étale, avec vanité peut-être, son vaste savoir, sans profit pour les petits qui l'écoutent ou font mine de l'écouter, qui souvent n'osent pas retourner la tête ou parler entre eux par la seule crainte de la férule.

C'est là une grave erreur de psychologie, Car, ne l'oublions pas, parents et éducateurs, l'enseignement, quel qu'il soit, doit se modeler sur les particularités de la compréhension chez l'enfant. L'enfant laisse échapper dans une phrase tous les mots difficiles, puis il relie les mots compris jusqu'à en faire un schéma d'ensemble, lequel, après coup, permet d'interpréter les mots incompris. Il appert donc pour les éducateurs que d'après leurs propres connaissances de l'enfant et de ses acquis antérieurs, il leur faut deviner s'il peut construire avec justesse le schéma d'en-

semble du texte qu'on lui présente. Il faut l'aider à faire l'assimilation mentale des formules en les adaptant à son cerveau par recoupements successifs, par de nombreuses approximations, des sélections répétées.

Tout cela pour le mettre en mesure de comprendre, c'est-à-dire de prendre plutôt que de recevoir puisque « comprendre, c'est prendre avec soi ». Comprendre est un maximum d'activité. La méthode que nous venons d'analyser a ce vice fondamental de reléguer l'enfant dans la plus désolante passivité. En religion, comme en toute matière d'enseignement, seule l'activité personnelle de l'élève assure le parfait résultat de sa formation spirituelle. On n'épanouit pas une rose en tirant le bouton.

Par contre cette activité personnelle, que tous reconnaissent indispensable, la méthode active la rend possible. Et c'est-là sa grande supériorité. Mais il ne faut pas se méprendre sur le sens que l'on donne à *méthode active*. Quand on oppose cette formule d'enseignement à la méthode passive, on se figure le plus habituellement qu'elle consiste essentiellement dans une suite d'exercices pratiques, dans des leçons de choses, dans des cours où le maître s'applique à dresser ce "petit animal" qu'est l'enfant. Mais est-ce bien là, la méthode active authentique ? ... Si l'enfant réalise la nature humaine, il possède plus

qu'un corps doué de sensibilité, il a un esprit, peu développé, c'est vrai, mais réel cependant. C'est à lui que doit s'adresser avant tout l'éducateur. Il faut qu'il le porte à travailler, à réfléchir. Tout dans l'enseignement religieux doit converger vers ce but, car la réflexion, pour l'enfant dont l'intelligence s'éveille comme pour l'homme d'âge mur, est la plus grande activité. Mais il existe une différence notable dans les moyens d'y faire parvenir l'un et l'autre. L'enfant a besoin pour s'appliquer au labeur intellectuel de s'y mettre tout entier, corps et âme, de se sentir physiquement attiré, de remuer, de jouer, de trouver par lui-même l'expression des vérités qu'on lui enseigne.

C'est pourquoi la meilleure formule d'instruction religieuse sera d'utiliser cette psychologie intime des petits, de canaliser ces besoins de l'enfant. La méthode active n'a pas d'autre but. Elle demande uniquement que le maître pousse l'enfant à se servir des moyens qui lui sont proportionnés, en vue d'acquérir une connaissance vitale du catéchisme. Jeux, petits travaux manuels, classes par questions et réponses, travail en équipe, toutes ces espèces d'activités y sont mises en œuvre pour amener l'enfant à réfléchir sur les vérités religieuses, à faire un acte vital en étudiant la doctrine révélée. La mémoire n'occupe plus la place principale ; la méthode active ne la rejette pas, mais la met à son rang secondaire de servan-

te, d'auxiliaire.

Mais qui ne voit la grande difficulté dressée en face d'une telle méthode, qui s'oppose à bien des conceptions et des préjugés courants ?

Madame Fargues ne l'ignore pas. « La réussite finale, nous dit-elle, se paiera presque toujours d'un ou plusieurs demi-échecs préliminaires. Des échecs qui font du bruit, parce que les premières réactions des enfants vis-à-vis des méthodes actives, quand celles-ci sont maniées par des éducateurs encore novices et placés dans des conditions défectueuses, c'est, au moins en ville, une plus ou moins grande indiscipline extérieure. Or il faut, de toute nécessité, dans une classe d'enseignement religieux plus que dans toute autre, arriver au calme (mais non pas absolu ni constant : faisons la part du feu). « La différence entre cet échec qui fait du bruit et celui de la classe passive, c'est d'abord que ce dernier ne se dénonce pas, puisqu'il ne fait pas de bruit. Alors on le supporte avec sérénité. Et il se perpétue. Et c'est grave, que les âmes des enfants restent imperméables à un enseignement de vie ... » (p. 77-72).

Et ces échecs relatifs sont peu de chose en comparaison des résultats que peut procurer un enseignement religieux vital. Déjà, chez nous, se fait sentir une baisse dans la foi que tous attribuent, avec raison, au manque de formation reli-

gieuse. Et d'où provient ce manque ? n'est-ce pas souvent du fait de peu d'adaptation des anciennes méthodes d'enseignement religieux chez les enfants ?

A tous ceux qui s'intéressent à ce grave et même angoissant problème de l'instruction religieuse, le volume de madame Fargues apportera donc, j'en suis sûr, de très utiles suggestions. L'on y trouvera peut-être les germes d'une rénovation religieuse. Que les éducateurs le lisent et le méditent, ils y trouveront une excellente leçon de faits !

Martial BERGERON, O. P.

L'Esprit des Livres

M. De LAMA, O. S. A. — « S. Augustini doctrina de gratia et prædestinatione » (Ex opere confecto contra Julianum excepta). — Turin, 1934 ; in-80 de 156 pp. — 8 liras.

Voici un titre alléchant pour un jeune théologien, passionné du traité de sa grâce, et un peu désorienté dans les nombreux in-folios que représentent les œuvres de S. Augustin. Aussi, c'est avec grande bienveillance qu'il entreprend la lecture de cet opuscule.

Une courte préface, — à peine une page, — lui dit que l'auteur a conçu son ouvrage « velut introductio in doctrinam de gratia augustianam ». Le dessein lui en est venu

à l'occasion de la lecture d'un traité dogmatique : « De Gratia », par le R. P. Lange. Ce dernier ouvrage interprète mal, paraît-il, la pensée de S. Augustin. Le lecteur du Père De Lama apprendra seulement à la page 24, dans une apostille que l'interprétation dont il s'agit est faite « secundum placita molinistarum » à cause des préjugés de son auteur contre l'école augustino-thomiste.

Nonobstant, si on persévère dans la lecture du Père De Lama on finit par s'apercevoir (cf. surtout pp. 110 et 111) que ce dernier a peut-être lui aussi ses préjugés, puisqu'il manifeste appartenir à un école bien déterminée, celle de la postérité de Satolli, qui veut tenir le milieu entre le molinisme, et ce qu'on appelle le thomisme rigide.

Sans doute, il n'est pas impossible a priori, que cette manière d'entendre S. Augustin soit la vraie. Mais si l'on veut nous détourner d'une autre pour nous amener à celle-ci, que l'on soumette les textes à une exégèse serrée.

Personne ne soutiendra que le Père De Lama l'a fait. Voici comment il procède : il extrait des livres 1, 5, 6 de l'Opus imperfectum contra Julianum » — œuvre considérable, qui occupe presque tout le tome 45e de l'édition Migne — un certain nombre de textes qu'il place sous des titres assez disparates, accompagnant chacun d'une note, généralement très courte, n'exprimant la plupart du temps, que la pensée de S. Augustin, assimilée par le Père De Lama, selon sa mentalité.

L'auteur offre son opuscule aux hommes de science et aux étudiants en théologie. Je ne vois pas ce qu'il peut apporter aux premiers. Quant aux seconds, il est bien certain qu'il leur sera utile d'avoir entre les mains, dans un format très commode, plusieurs passages choisis de l'une des dernières œuvres de S. Augustin, dans laquelle ce Père traite de la grâce. A ce titre, la publication de notre auteur n'est pas sans raison d'être.

P. Tremblay, O. P.

François AMIOT. — « Lumière et Paix de l'Évangile », — in-12, 237 pp., Editions Spes; Paris, 1933.

Professeur d'Écriture Sainte pendant de nombreuses années, M. François Amiot fut à même de méditer et de goûter les beautés de l'Évangile. C'est un peu des sentiments intimes et des pensées profondes que la lecture sacrée lui a suggérés qu'il nous donne dans ce petit volume « *Lumière et Paix de l'Évangile* » où nous trouvons, après une entrée en matière sur *La Splendeur spirituelle de l'Évangile*, cinq groupes de méditations : 1 sur *Saint Jean-Baptiste*, 2 sur le *Discours sur la montagne*, 3 sur le *Pater*, 4 sur *Saint Pierre*, 5 sur le *Discours après la Cène*.

Dans une langue qui se lit facilement l'auteur expose ces belles pages de l'Évangile et tire des enseignements pratiques. Le meilleur éloge de ce volume ce sont sans doute les paroles adressées à M. Amiot par son Eminence le Cardinal Verdier, dans la lettre-préface ; « ... vous avez dégagé, d'une manière très heureuse, les enseignements magnifiques contenus dans les discours du Sauveur. On comprendra mieux, en vous lisant, à quel point les divines paroles sont « esprit et vie » ; on se sentira pénétré de la lumière et de la paix que nous apporte le message du Christ et dont, moins que jamais, le monde désorienté ne peut se passer sans courir aux abîmes. Puisse votre livre contribuer pour sa part au mouvement de renaissance catholique dont nous sommes témoins et qui autorise tant d'espérances ».

Adrien-M. Brunet, O. P.

AVANT DE PARTIR EN VOYAGE



Avant de partir en voyage, quel que soit le pays vers lequel vous vous dirigez, consultez le gérant de notre succursale locale.

Il pourra vous munir de chèques de voyageurs négociables facilement n'importe où, ou d'une lettre de crédit circulaire qui fera connaître votre identité en n'importe quelle ville du monde où vous projetez de

vous rendre.

Consultez le gérant de notre succursale concernant les prix d'émission.

La Banque Provinciale du Canada

ASGRAIN & CHARBONNEAU
Limitée

PHARMACIENS EN GROS

Fabricants Chimistes — Instruments de Chirurgie. —
Instruments pour Dentiste.

30 est, rue Saint-Paul, - - - - - Montréal
Demandez notre Catalogue.

Tél. Fitzroy 5222*

Daigle & Paul Limitée

MARCHANDS EN GROS ET EN DÉTAIL

BOIS DE SCIAGE

Lattes, Bardeaux, Moulures, Jalousies et Portes
de tous genres

1962 AV. GALT,

MONTREAL

Magasin: 401

TELEPHONE BELL

Résidence: 439J

J. D. DESROSIERS

MARCHAND DE CHAUSSURES
pour toute la famille.

Motto: Service — Courtoisie et Qualité.

143, rue Cascades, - - - - - Saint-Hyacinthe

Je peux vous fournir tout ce qui peut vous être nécessaire
en chaussures et en bas.

AUSSI AGENCE DE RADIOS.

Tél. Bureau: 95

ERNEST J. CHARTIER

Commerçant de

BOIS et CHARBON

136, rue Girouard, - - - - - Saint-Hyacinthe

Téll Résidence 244-w.

(Le soir) Résidence 244-j.

Bureau: 88

Maison établie en 1879

A. BLONDIN Limitée

"INSUL-BOARD" — BOIS DE CONSTRUCTION
FOURNISSEURS EN GROS

Plomberie, Chauffage et Matériel de Construction, Peinture et Vernis

115, rue Cascades, - - - - - Saint-Hyacinthe

Dentiers incassables "Resovin et
autres", Ponts, Obturations
de tous genres

Ouvrage de première qualité
seulement

RAYONS X

Dr J.-A.-ERNEST DAIGLE, B.C.D.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Membre du Dispensaire Antituberculeux des Comtés de St-Hyacinthe
et Rouville

SPÉCIALITÉ: Chirurgie Buccale, Extractions sans Douleurs,
Procédés nouveaux d'Anesthésie.

Prix raisonnables
Satisfaction Garantie

Ouvert de 9 A. M. à 9 P. M.

79 Ste-Anne
ST-HYACINTHE, P. Q.
Téléphone 80

4397

X

FIXEZ-VOUS UN BUT

Prenez la résolution d'économiser \$50., \$100., \$500. ou \$1,000., en trois mois, six mois ou un an. Ce but fixé, ne le perdez jamais de vue. Persévérez, malgré les difficultés du début. Vous l'atteindrez. Vous le dépasserez. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

Banque Canadienne Nationale

Actif, plus de \$130,000,000
553 bureaux au Canada

Succursale à Saint-Hyacinthe

E.-O. DESJARDINS, gérant.

Téléphone 500

Louis BOURGEOIS Limitée

FERRONNERIE EN GROS ET DETAIL

104-110, St-Antoine — 67-61, St-Simon, - Saint-Hyacinthe

F. DAoust, gérant

Téléphone 59-w

LA COMPAGNIE D'EAU MINERALE

Propriétaire du célèbre PHILUDOR

148, rue Concorde - - - - - Saint-Hyacinthe

Téléphone: CRescent 2734

M. J-ALBERT LARUE

ARCHITECTE

A. A. P. Q.

5711, rue Durocher - - - - - Montréal

Votre Agent!

Nous sommes en mesure d'assumer la régie de vos affaires pour une longue ou courte période de temps. Il y a maintes occasions où un tel service serait inappréciable. Nos taux sont raisonnables. Permettez-nous de vous en causer.

CAPITAL TRUST

Corporation Limitée

MONTRÉAL

OTTAWA

TORONTO

Pharmacie L. P. GAUCHER

Bachelier en Pharmacie

GROS et DETAIL

223, rue Cascades, - - - - - Saint-Hyacinthe

Téléphone 86

Téléphone Bell 310

Carrosse No 2

JOSEPH BERTRAND

COCHER

Entrepreneur de Pompes funèbres

30, rue Laframboise, - - - - - Saint-Hyacinthe

Ecuries de louage, carrosses simples et doubles pour mariages, baptêmes.
Automobile. **EXPRESS**

XX

S. E. LE CARDINAL VILLENEUVE ET
« MIETTES DE BONHEUR »

Son Eminence le Cardinal J.-M. Rodrigue Villeneuve a bien voulu écrire à l'auteur de **Miettes de Bonheur** :

Vos recettes du bonheur, qu'il faut sur terre ramasser par miettes, ne sont pas neuves, mais si oubliées...

Vous les présentez sous des couleurs nouvelles, dans un langage persuasif et délicat, comme un médecin fait accepter ses potions.

Comme vous concevez le bonheur en chrétien, vos formules sont imprégnées de religion. Votre livre est ainsi un bon livre, et votre œuvre un apostolat.

(Signé) J.-M. Rodrigue, Card. Villeneuve, O.M.I.
Arch. de Québec.

En vente chez tous les libraires ou à l'Institut Joliet Enrg., chambre 320, 1410 Stanley, Montréal, \$1.00 franco.

PHARMACIE SAINT-HYACINTHE

PLACE DU MARCHÉ
165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité. — *Spécialité*: LES PRESCRIPTIONS. — Articles de toilette. — Bonbons, Parfums, etc. -- Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes "Rexall". *Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs.* — AGENCES: Articles de photographie, le Kodak EASTMAN.

J.-H.-E. BRODEUR, *propriétaire*

Téléphone Bell 271

LAFRANCE & SYLVESTRE

Négociants et Importateurs d'Epiciers en gros

120, rue Saint-Antoine, - - - - Saint-Hyacinthe

HENRI RAYMOND & CIE

ASSURANCE-FEU

Représentant les meilleures compagnies non tarifées

Téléphone 259 - - - - Saint-Hyacinthe

LA CORDONNERIE J. A. LEMAY

REPARATIONS GENERALES

PRIX RAISONNABLE :: SATISFACTION GARANTIE

212, rue Cascades - - - - Saint-Hyacinthe



Parmi les orgues installées
récemment par cette Maison,
l'on trouve:

St-Martin, Qué. ..Eg. Paroissiale
Boston, Mass.Eg. N. D. des Victoires
Oka, Qué.La Trappe
Matane, Qué.Eg. Paroissiale
New Richmond, Q. Eg. Paroissiale
St-Evariste, Qué. ..Eg. Paroissiale
Brooklyn, N. Y. ..Eg. Ste-Thérèse
Chicago, Ill.Eg. N. D. de Grâce

CASAVANT FRERES LTEE

ST-HYACINTHE, P. Q.

ARTHUR LEDOUX

OPTICIEN-BIJOUTIER

YEUX EXAMINES ET VERRES AJUSTES

AVEC SOIN

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

LA MAISON

Dupuis Frères
LIMITEE

sert avec satisfaction la population de Montréal
et de toute la province.

MAGASINS:
865 Est, Ste-Catherine,
PLateau 5151

COMPTOIR POSTAL:
Coin St-Laurent et St-Viateur
CRéscent 3131

SOYONS COURTOIS ET HOSPITALIERS

POUR ACCROITRE LE TOURISME

On se plaît un peut partout à vanter la politesse et l'hospitalité des habitants de la province de Québec. Et le touriste étranger est attiré plus peut-être par cette courtoisie dont il est l'objet, que par la beauté des paysages et la diversité des autres attraits de notre province.

REDOUBLONS NOS EFFORTS —

N'épargnons aucun effort pour conserver et augmenter cette belle réputation. Que tous ceux qui nous visitent soient traités comme des invités auxquels on veut rendre le séjour agréable, afin qu'ils prolongent le plus possible leur visite parmi nous et qu'à leur départ ils n'emportent que de bons souvenirs.

COMMENT ETRE COURTOIS —

La courtoisie peut s'exercer de mille et une façons, mais principalement en donnant à l'étranger qui demande un renseignement une réponse claire et précise, en lui rendant à l'occasion un petit service désintéressé, en lui cédant le droit de passage dans une rencontre ou à une bifurcation de chemin, en l'accueillant avec cordialité où qu'il se présente.

Que dans toutes ses relations avec la population locale le touriste étranger sente que sa présence est désirée, que tout le monde s'efforce de rendre son séjour agréable, et à son retour dans sa localité, il se fera le propagandiste bienveillant et efficace du pays où il aura reçu ce traitement courtois et hospitalier.

OFFICE PROVINCIAL DU TOURISME

MINISTERE DE LA VOIRIE,
PARLEMENT, QUEBEC.

Hon. J.-E. PERRAULT, ministre

J.-L. BOULANGER, scus-ministre

Arthur BERGERON, sous-ministre suppléant

Dominion Blank Book Co. Limited

LA MANUFACTURE DE PAPETERIE LA PLUS IMPORTANTE
AU CANADA

Livres pour Comptabilité Sacs à Chapeaux
Livres à Feuilles Mobiles Sacs pour Pâtisseries
Livrets de comptoir Enveloppes Commerciales

Toutes les formes, tous les genres

SAVOY ET SES FILS Limitée

Vous produiront un en-tête de lettre digne de votre firme, demandez nos échantillons, et nous vous soumettrons un en-tête de lettre en harmonie avec votre genre d'affaire.

Les BOUCHERS et les BOULANGERS trouveront chez nous du *papier ciré* de première qualité, sur demande nous vous enverrons nos prix et nos échantillons.

*Bureau Chef: Saint-Jean, Qué.
Succursales: Montréal, Québec, Qué.*

